



INDICATEURS DE L'ÉTAT DE PRÉSERVATION DE LA FLORE PATRIMONIALE DE LA RÉGION PICARDIE



Décembre 2012

Conservatoire Botanique National



CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL

Référence à utiliser pour toute citation de l'étude

LEVY, V. & HAUGUEL, J.-C., 2012. - Indicateurs de l'état de préservation de la flore patrimoniale de la région Picardie. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, pour l'Union européenne, l'Etat (Direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement de Picardie), le Conseil régional de Picardie, le Conseil général de l'Aisne et le Conseil général de la Somme. 87 p. Bailleul.

**UNION EUROPÉENNE
ÉTAT (DIRECTION RÉGIONALE DE L'AMENAGEMENT,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT DE PICARDIE)
CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE
CONSEIL GÉNÉRAL DE L' AISNE
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SOMME**

**INDICATEURS DE L'ÉTAT DE
PRÉSERVATION DE LA FLORE
PATRIMONIALE DE LA RÉGION PICARDIE**

Chef de projet	Jean-Christophe HAUGUEL
Analyse et rédaction	Vincent LEVY Jean-Christophe HAUGUEL
Gestion des données	Christophe MELLIEZ Alexis DESSE
Cartographie	Romain DEBRUYNE Michel DETRE
Composition	Marjorie GUILLON
Direction	Jean-Marc VALET

Décembre 2012

**CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE AGRÉÉ
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL**

Outils et moyens spécifiques du CRP/CBNBI utilisés dans le cadre de cette étude

- * DIGITALE 2, Système d'information floristique et phytosociologique du Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul.
- * HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2012. – Inventaire de la flore vasculaire de Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°4d – novembre 2012. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, Société Linnéenne Nord-Picardie, mémoire n.s., 4, 132 p. Amiens.
- * Bibliothèque botanique et phytosociologique de France.

SOMMAIRE

INTRODUCTION ET AVERTISSEMENT	9
1. MÉTHODOLOGIE	11
1.1. Cadre général	12
1.1.1. Rappel des objectifs de la démarche	12
1.1.2. Liste des indicateurs retenus	12
1.2. Méthodologie	13
1.2.1. Origine des données	13
1.2.2. Référentiel taxonomique et catalogue de référence	17
1.2.3. Sélection des plantes retenues dans cette étude	17
1.2.4. Filtres appliqués pour la définition des listes	19
2. ANALYSE DU TAUX DE PRÉSERVATION DES PLANTES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE LA RÉGION PICARDIE	23
2.1. Sites gérés à des fins conservatoires, aperçu de la situation régionale	24
2.1.1. Bref aperçu des sites gérés à des fins conservatoires de la région Picardie	24
2.1.2. Surface des sites gérés à des fins conservatoires dans les départements de la région Picardie	25
2.2. Taux de préservation des plantes d'intérêt patrimonial à l'échelle régionale	26
2.3. Taux de préservation des plantes d'intérêt patrimonial à l'échelle départementale	27
2.4. Taux de préservation des plantes menacées	29
2.4.1. Taux de menace de la flore patrimoniale de la région Picardie	29
2.4.2. Taux de préservation des plantes menacées à l'échelle régionale	29
2.4.3. Taux de préservation des espèces menacées, par niveau de menace à l'échelle régionale	31
2.4.4. Taux de préservation des espèces menacées, par niveau de menace à l'échelle départementale	32
2.5. Analyse du taux de préservation des espèces protégées de la région Picardie	35
2.6. Taux de présence des plantes exotiques envahissantes avérées au sein des sites gérés à des fins conservatoires	37
2.6.1. Taux de présence des plantes exotiques envahissantes au sein des sites gérés à des fins conservatoires	37
2.6.2. Les plantes exotiques envahissantes avérées les plus présentes au sein des sites gérés à des fins conservatoires	39

3. ÉTAT DES POPULATIONS DES PLANTES INSCRITES À L'ANNEXE 2 DE LA DIRECTIVE « HABITATS-FLORE-FAUNE »	41
3.1. Préambule	42
3.2. Taux de présence des populations.....	43
CONCLUSION	47
BIBLIOGRAPHIE.....	51
ANNEXE 1 - Liste des plantes d'intérêt patrimonial présentes en Picardie, dans l'Aisne, l'Oise et la Somme	55
ANNEXE 2 - Liste régionale des plantes exotiques envahissantes avérées de la région Picardie.....	79
ANNEXE 3 - Protocole de suivi des espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive Habitats-Faune-Flore.....	83

INTRODUCTION ET AVERTISSEMENT

Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul
Union Européenne – Etat (DREAL de Picardie) - Conseil régional de Picardie
Conseil général de l'Aisne et Conseil général de la Somme
Indicateurs de l'état de préservation de la flore d'intérêt patrimonial de la région Picardie
Décembre 2012

Afin de disposer d'éléments permettant d'évaluer l'état de conservation de la flore sauvage de Picardie, une première série d'indicateurs a été proposée en 2010 (HAUGUEL & al., 2010). Ces indicateurs ont permis de dresser des bilans régionaux et départementaux actualisés de la flore sauvage selon plusieurs filtres (liste complète, liste des plantes disparues, liste rouge, liste des espèces exotiques envahissantes).

Le présent travail vise à compléter la première série d'indicateurs de 2010, son objectif est de contribuer à l'évaluation de la pertinence du réseau régional et des réseaux départementaux d'espaces protégés et gérés pour la flore d'intérêt patrimonial.

Cette nouvelle série d'indicateurs s'appuie sur le nouveau catalogue de la flore de Picardie (HAUGUEL & TOUSSAINT, 2012). Une comparaison avec les indicateurs produits spécifiquement pour le département de la Somme en 2005 et 2008 s'avère alors difficile, les statuts de nombreuses espèces ayant évolué depuis.

Ce travail permet notamment de contribuer à l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques menées entre autres par les Conseils généraux de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, du Conseil régional de Picardie et de l'État (DREAL Picardie) du point de vue de la préservation du patrimoine naturel. Rappelons que l'essentiel de ces actions repose sur l'action du Conservatoire des espaces naturels de Picardie et du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres dont les sites sont gérés par le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard. L'analyse menée prend également en compte les actions conduites par l'Office national des forêts (séries d'intérêt écologique inscrites dans les plans d'aménagement, îlots de sénescence, réserve biologique domaniale), la Roselière, gestionnaire de la réserve naturelle de Vesles-et-Caumont et les sites acquis dans le cadre de la politique des Espaces naturels sensibles dans le département de la Somme.

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que les données concernant le département de l'Oise sont encore partielles tant au niveau du réseau de sites gérés (les sites acquis dans le cadre de la politique ENS n'ayant pu être intégrés à l'analyse) que des données de base (la démarche d'inventaire communal étant encore en cours).

Enfin, ces indicateurs constituent des propositions qui doivent avant tout être considérées comme des outils permettant d'orienter les actions de préservation de la flore sauvage. Ils ont été élaborés en fonction des données disponibles et notamment de leur format (observation des plantes principalement renseignées en « présence-absence ») et des contraintes liées à la gestion de ces données tant du point de vue des requêtes de base de données que des géo-traitements en lien avec le SIG.

Le travail est basé notamment sur une définition d'un site préservé/géré qui n'a pas fait l'objet d'une démarche concertée lors de son élaboration et qui peut légitimement poser question quant à son acceptation. En l'absence d'un cadre institutionnel de type observatoire régional de la biodiversité, il nous a été nécessaire de faire des propositions afin de mener à bien l'élaboration de ces indicateurs. Ceux-ci pourront évidemment évoluer dans leur conception dans les années à venir afin d'être partagés par l'ensemble des acteurs de la préservation de la nature.

1. MÉTHODOLOGIE

1.1. CADRE GÉNÉRAL

1.1.1. Rappel des objectifs de la démarche

Une première série d'indicateurs a été produite en 2010 dans le cadre d'un premier travail d'évaluation (HAUGUEL & al., 2010).

L'objet du présent rapport s'inscrit dans la continuité du travail réalisé en 2010 et vise à produire une nouvelle série d'indicateurs dits « élaborés ».

Le croisement à l'aide du SIG (Système d'information géographique) des périmètres des différents sites préservés dans la région avec les localisations des observations de plantes contenues dans Digitale2 a permis de conduire des analyses sur les taux de préservation des plantes d'intérêt patrimonial, menacées et protégées présentes dans la région.

1.1.2. Liste des indicateurs retenus

Échelle	Périodicité de mise à jour	Nature de l'indicateur
Sites préservés	5 ans	Proportion de plantes d'intérêt patrimonial au sein du réseau de sites préservés
Sites préservés	5 ans	Proportion de plantes menacées au sein du réseau de sites préservés
Sites préservés	5 ans	Proportion de plantes menacées par critère IUCN (CR, EN, VU) au sein du réseau de sites préservés
Sites préservés	5 ans	Proportion de plantes d'intérêt patrimonial préservées au sein du réseau de sites relevant des politiques de l'État et de la Région (APPB, RNN, RNR)
ENS	5 ans	Proportion de plantes d'intérêt patrimonial au sein du réseau de sites préservés
ENS	5 ans	Proportion de plantes menacées au sein du réseau de sites préservés
ENS	5 ans	Proportion de plantes menacées par critère IUCN (CR, EN, VU) au sein du réseau de sites préservés

1.2. MÉTHODOLOGIE

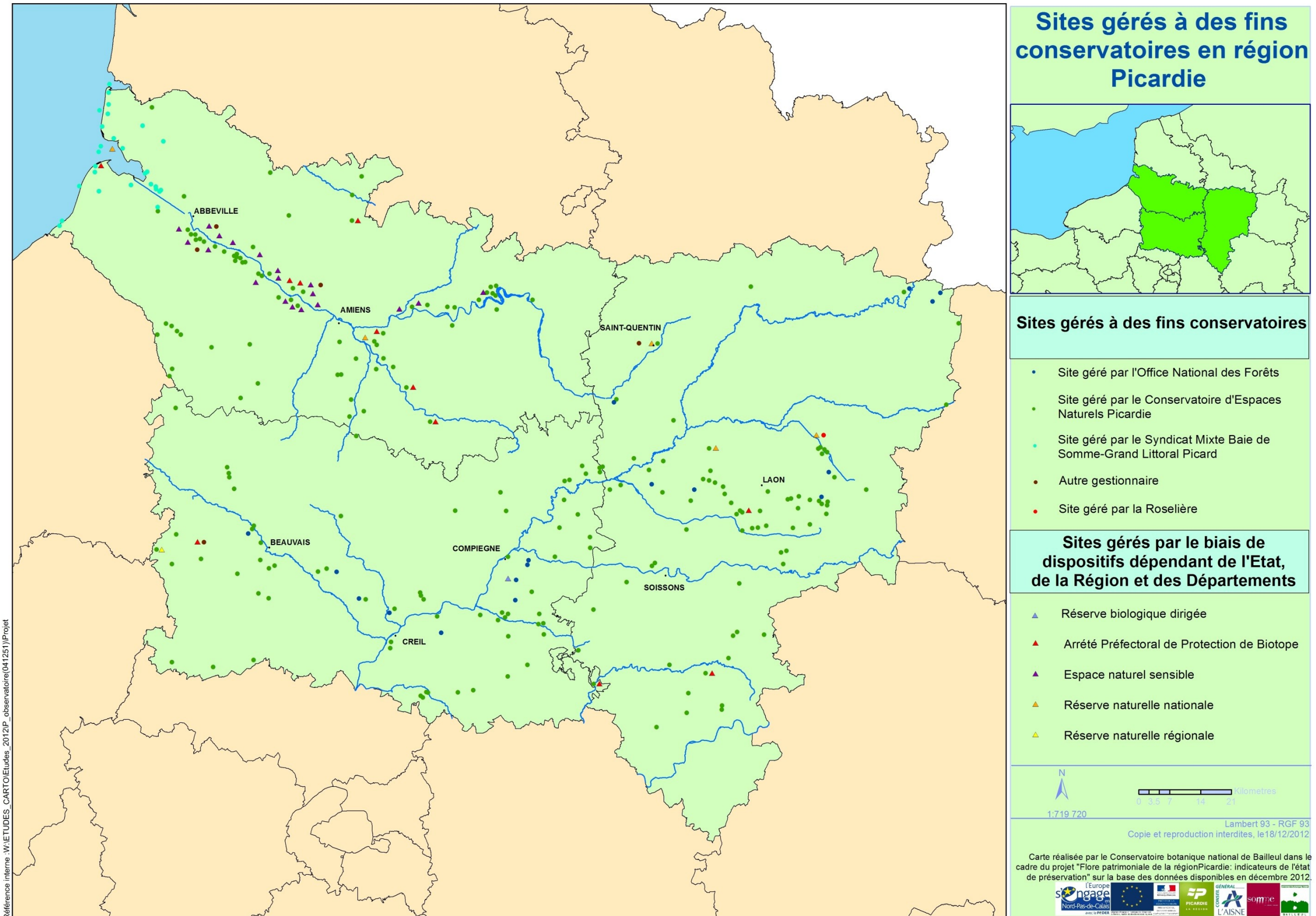
1.2.1. Origine des données

Couches géographiques géoréférencées

Les périmètres des espaces gérés ont été communiqués en 2012 par les structures gestionnaires en charge des sites concernés sous forme de couches SIG géoréférencées.

Ainsi, grâce à l'implication de différents acteurs, les informations suivantes ont été recueillies :

- les périmètres des APPB et des réserves naturelles nationales (référentiel de l'INPN) ;
- le périmètre de la réserve naturelle régionale (RNR) par la région Picardie ;
- les périmètres des différentes zones d'intérêt écologique par l'ONF ;
- les périmètres des espaces naturels sensibles (ENS) ayant fait l'objet d'acquisition par le département de la Somme ;
- les périmètres des sites gérés ou faisant l'objet d'une assistance à la gestion par le Conservatoire d'espaces naturels Picardie ;
- les périmètres des sites gérés par le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard.



Référence interne : W:\IETUDES_CARTO\Etudes_2012\P_observatoire(041251)\Projet

Données floristiques

En plus de ces données sitologiques, des partenaires, listés ci-dessous, ont également transmis le contenu de leur base de données floristique et ont ainsi contribué à l'enrichissement de Digitale2 et à la réalisation de ce travail :

- données floristiques du Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard ;
- données floristiques du Conservatoire d'espaces naturels Picardie ;

Il est également important de souligner la volonté de l'Office national des forêts de contribuer à cette démarche de transmission de données. Malheureusement, bien que l'échange de ces données soit en cours, celui-ci n'a pu aboutir préalablement à la réalisation de ce travail. Par ailleurs, les données concernant la réserve naturelle de Vesles-et-Caumont étaient déjà contenues dans Digitale2, c'est pourquoi l'organisme gestionnaire « la Roselière » n'a pas spécifiquement été contacté pour transmettre ses données. Des échanges ont cependant lieu entre la Roselière et le CBNBI en vue de formaliser les échanges de données au cours de l'année 2013 via une convention de type RAIN.

Après intégration à Digitale2, un tri a été opéré et les observations non précises n'ont pas été retenues, notamment les données peu précises localisées à l'échelle d'un département, d'une commune ou d'une maille UTM (1x1km) entière.

Les données utilisées sont issues de la base de données Digitale2 à la suite d'une extraction réalisée en novembre 2012. C'est ainsi un jeu de 10 585 observations de plantes d'intérêt patrimonial qui a été mobilisé afin de réaliser les indicateurs ici présentés.

1.2.2. Référentiel taxonomique et catalogue de référence

Le référentiel taxonomique utilisé pour l'élaboration des listes et le catalogue de référence, contenant notamment les statuts d'indigénat, rareté, menace, protection réglementaire, etc., est constitué par le document :

HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2012. - Inventaire de la flore vasculaire de Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°4d - novembre 2012. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, *Soc. Linn. N.-Pic.*, mémoire n.s., 4, 132 p. Amiens.

Seules sont concernées par ce travail les plantes vasculaires (plantes dites à fleurs [Spermatophytes] et les fougères [Ptéridophytes]).

1.2.3. Sélection des plantes retenues dans cette étude

L'élaboration de listes départementales de plantes sauvages nécessite de réaliser une sélection des plantes retenues tant du point de vue de leur identité taxonomique que de leur indigénat.

L'objectif de la sélection est de produire les listes qui soient l'image la plus fidèle possible de la présence effective des plantes sur les territoires tout en facilitant les analyses et la production d'indicateurs.

Les critères suivants ont été adoptés.

1.2.3.1. Critères taxonomiques

Afin de simplifier les traitements et de pouvoir exploiter au mieux les observations extraites de Digital2, le choix de ne garder qu'un minimum très restreint d'infrataxons s'est avéré indispensable.

Pour cette raison, il n'est que très peu abusif de parler « d'espèces » (et non de « taxons ») puisque sur les 1 420 taxons retenus (taxons indigènes de la région Picardie plus les quelques taxons d'intérêt patrimonial naturalisés), seuls 10 infrataxons (sous-espèces) et un hybride fixé ont été conservés, cela dans les cas suivants :

- lorsque la plante est représentée par plusieurs infrataxons mais qu'un seul est considéré comme indigène dans la région.

Ces taxons sont listés ci-dessous :

Nom du taxon	Nom commun
<i>Aconitum napellus</i> L. subsp. <i>lusitanicum</i> Rouy	Aconit du Portugal
<i>Asparagus officinalis</i> L. subsp. <i>prostratus</i> (Dum.) Corb.	Asperge prostrée
<i>Beta vulgaris</i> L. subsp. <i>maritima</i> (L.) Arcang.	Bette maritime
<i>Brassica oleracea</i> L. subsp. <i>oleracea</i>	Chou sauvage
<i>Juniperus communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	Genévrier commun (s.l.)
<i>Malus sylvestris</i> (L.) Mill. subsp. <i>sylvestris</i>	Pommier sauvage
<i>Najas marina</i> L. subsp. <i>marina</i>	Naïade commune (s.l.)
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L. subsp. <i>pseudonarcissus</i>	Jonquille sauvage
<i>Nymphaea alba</i> L. subsp. <i>alba</i>	Nymphéa blanc (s.l.)
<i>Pyrus communis</i> L. subsp. <i>pyraster</i> (L.) Ehrh.	Poirier poirasse [Poirier sauvage]

- lorsque la plante présente plusieurs infrataxons et qu'un seul est connu avec certitude sur le territoire d'agrément du CBNBI : dans ce cas, la plante est nommée sous l'identité de son infrataxon, le taxon au rang de l'espèce n'est alors pas mentionné dans la liste (exemple : *Helleborus viridis* L. subsp. *occidentalis* (Reut.) Schiffn., seul représentant de l'espèce *Helleborus viridis* L. dans le nord de la France).

Les hybrides ont été exclus de la liste sauf *Circaea* ×*intermedia* [*Circaea alpina* ×*Circaea lutetiana*] qui est protégé par la loi.

1.2.3.2. Critères d'indigénat

Le critère d'indigénat est fondamental à prendre en compte dans l'élaboration des listes car il permet de différencier les plantes considérées comme « sauvages » et assimilées des autres plantes majoritairement introduites par l'Homme et/ou cultivées.

Le catalogue picard (HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2012) propose les critères suivants :

- I : indigène
- X : néo-indigène potentiel
- Z : eurynaturalisé
- A : adventice
- N : sténonaturalisé
- S : subsponané
- C : cultivé

Afin d'établir un point de repère départemental des plantes sauvages, il est proposé de retenir les taxons relevant, en critère d'indigénat principal, des catégories I et I?, ainsi que les taxons d'intérêt patrimonial de statut différents et présentées dans le paragraphe suivant. C'est sur cette sélection que seront développées les analyses établies dans ce rapport.

Les autres taxons, soit les catégories A, X, Z, N et S relèvent d'une liste secondaire de plantes naturalisées plus ou moins récemment ou susceptibles d'être considérées comme sauvages à l'avenir. Les plantes dont le seul critère d'indigénat en Picardie est le critère C (cultivé) sont également exclues de toute analyse.

Il existe quelques cas où les taxons d'intérêt patrimonial ne sont pas considérés comme indigènes dans la région. C'est le cas de 13 espèces déterminantes des ZNIEFF dont la liste n'a pas été réactualisée récemment (dernière mise à jour en 1998). Ces 11 plantes ont toutefois été conservées dans les analyses contenues dans ce rapport et leur liste est présentée ci-dessous.

Liste des espèces d'intérêt patrimonial non indigènes retenues

Taxon	Nom commun	Statut
<i>Acorus calamus</i> L.	Acore odorant	N
<i>Apera interrupta</i> (L.) Beauv.	Apère interrompue	N
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis	C(I?N)
<i>Galanthus nivalis</i> L.	Galanthe perce-neige [Perce-neige]	ZC(S)
<i>Goodyera repens</i> (L.) R. Brown	Goodyère rampante	N
<i>Lamium maculatum</i> L.	Lamier taché	N(C)
<i>Lilium martagon</i> L.	Lis martagon	N(C)
<i>Orobanche hederæ</i> Vaucher ex Duby	Orobanche du lierre	N
<i>Pseudofumaria alba</i> (Mill.) Lidén	Corydale blanchâtre	N
<i>Rumex thyrsiflorus</i> Fingerh.	Oseille à oreillettes	N
<i>Taxus baccata</i> L.	If commun	C(NS)

1.2.4. Filtres appliqués pour la définition des listes

L'élaboration des différentes listes nécessite l'application de filtres visant la sélection des plantes retenues. Outre les critères d'indigénat et les rangs taxonomiques retenus, les critères indiqués ci-après ont été retenus.

1.2.4.1. Période de référence

La période de référence retenue pour s'assurer de la présence effective des taxons est la période 1990-2012. Cette période correspond schématiquement à la réalisation de trois cycles de reproduction pour les espèces (critère retenu par l'IUCN) ; en réalité, pour les plantes, ces cycles de reproduction sont très variables (1 an pour les espèces annuelles, environ 5 ans pour certaines hémicryptophytes, jusqu'à plusieurs centaines d'années pour les arbres). La période de 20 ans est donc une sélection arbitraire qui correspond à un compromis entre :

- les périodes de référence liées aux observations (disponibilité des données floristiques) ;
- la survie dans la nature d'une partie majoritaire des plantes vasculaires (3 cycles de reproduction pour la majorité des hémicryptophytes).

Ceci signifie que les plantes dont aucune mention n'est connue postérieurement à 1989 sont considérées comme disparues du territoire considéré.

1.2.4.2. Statut de menace

Le statut de menace est décliné à l'échelle régionale (codification voir HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2012.). Une déclinaison départementale de ce critère n'est pas envisagée à court terme du fait de l'hétérogénéité des données disponibles.

Le critère de menace mentionné dans les différents indicateurs départementaux est donc le critère à l'échelle régionale. Il est indiqué pour relativiser l'intérêt des plantes présentes dans les départements par rapport à leur intérêt en terme de conservation à l'échelle régionale.

1.2.4.3. Les plantes d'intérêt patrimonial

Sont considérés comme d'intérêt patrimonial à l'échelle régionale :

1. les taxons bénéficiant d'une PROTECTION légale au niveau international (annexes II et IV de la Directive Habitats, Convention de Berne), national (liste révisée au 1^{er} janvier 1999) ou régional (arrêté du 1^{er} avril 1991), ainsi que les taxons bénéficiant d'un arrêté préfectoral de réglementation de la cueillette. Ne sont pas concernés les taxons dont le statut d'indigénat est C (cultivé), S (subspontané) ou A (adventice) ;
2. les taxons déterminants de ZNIEFF (liste régionale élaborée en 2005) ;
3. les taxons dont l'indice de MENACE est égal à NT (quasi menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique d'extinction) ou CR* (présupposé éteint) en Picardie ou à une échelle géographique supérieure ;
4. les taxons LC ou DD dont l'indice de RARETÉ est égal à R (rare), RR (très rare), E (exceptionnel), RR? (présupposé très rare) ou E? (présupposé exceptionnel) pour l'ensemble des populations de statuts I et I ? de Picardie.

1.2.4.4. Les plantes protégées

D'après le catalogue picard (HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2012.), les plantes considérées comme protégées sur le plan réglementaire relèvent des textes suivants :

- **H2** = Protection européenne. Annexe II de la Directive 92/43 CEE : «Habitats, Faune, Flore» ;
- **H4** = Protection européenne. Annexe IV de la Directive 92/43 CEE : «Habitats, Faune, Flore» ;
- **H5** = Protection européenne. Annexe V de la Directive 92/43 CEE : «Habitats, Faune, Flore» ;
- **!** = Protection européenne. Taxon prioritaire de la Directive 92/43 CEE : «Habitats, Faune, Flore» ;
- **B** = Protection européenne. Annexe I de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Conseil de l'Europe, 6 mars 1992 ;
- **N1** = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 ;
- **N2** = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 ;
- **R1** = Protection régionale. Taxon protégé dans la région Picardie au titre de l'arrêté du 17 août 1989 ;
- **C₀** = taxon inscrit dans l'Arrêté du 13 octobre 1989 (Journal officiel du 10 décembre 1989) modifié par l'arrêté du 5 octobre 1992 (Journal officiel du 26 octobre 1992) relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire ;
- **C₁** = arrêté préfectoral du 27 juin 1990 : cueillette de *Limonium vulgare* Mill. sur les communes de Fort-Mahon, Quend, Saint-Quentin-en-Tourmont, Le Crotoy, Saint-Valéry-sur-Somme, Pendé, Lanchères, Noyelles-sur-Mer, Favières, Ponthoile et Cayeux-sur-Mer ;
- Protection CITES : Arrêté du 29 mars 1988 fixant les modalités d'application de la convention internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) : **A2, A2<>1 ; A2<>6 ; C ; C(1) ; C(2).**

Ne sont repris dans l'analyse que les taxons dont les statuts sont les suivants : H2 ; N1, N2 et R1, seuls statuts garantissant une protection effective des populations sauvages.

1.2.4.5. Les plantes exotiques envahissantes

Le terme de « plantes exotiques envahissantes » - désormais préféré à celui de « plantes invasives » - s'applique à des plantes exotiques, généralement naturalisées (statut N ou Z), induisant par leur prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels des changements significatifs de composition, de structure ou de fonctionnement des écosystèmes. Des impacts d'ordre économique (gêne pour la navigation, la pêche, les loisirs) ou sanitaire (toxicité, réactions allergiques...) viennent fréquemment s'ajouter à ces nuisances écologiques.

Codification

A : plante exotique envahissante **avérée**. Le taxon est considéré comme une plante exotique envahissante avérée ou potentielle dans les régions proches ou pressentie comme telle en région Picardie, où il est soit envahissant dans les habitats d'intérêt

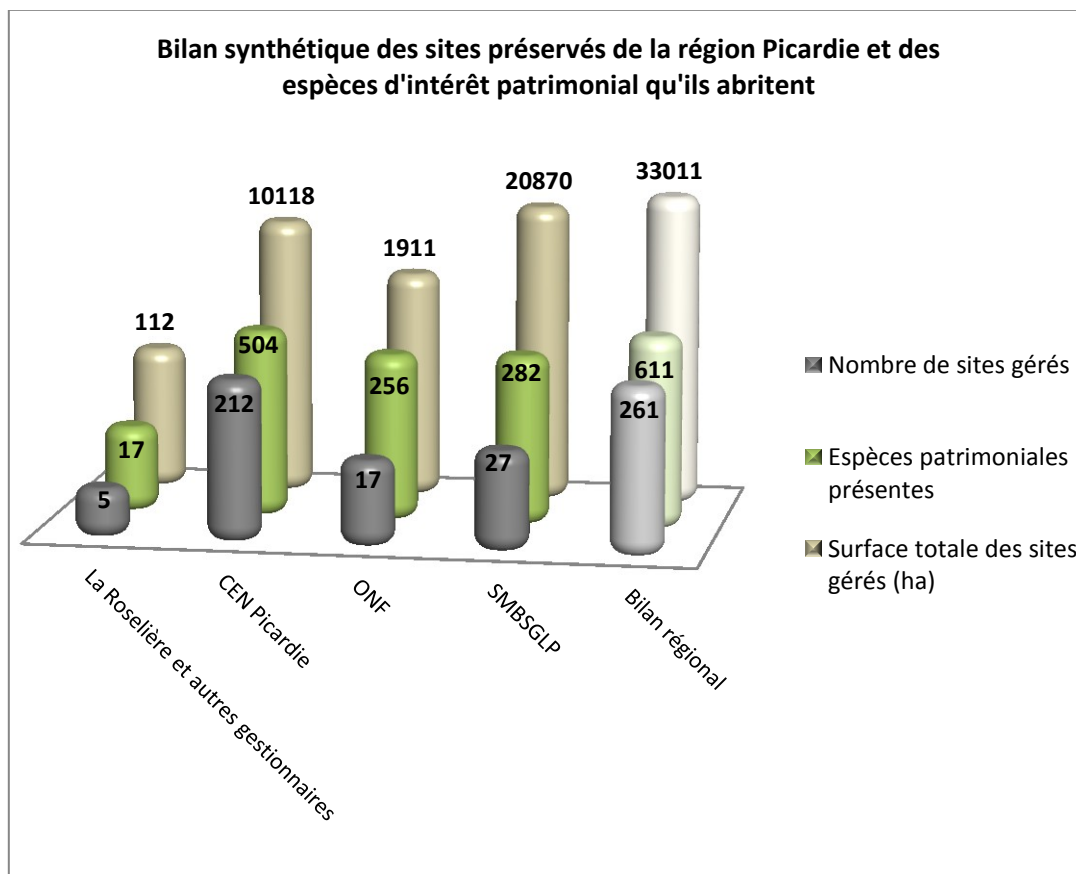
patrimonial ou impactant des espèces végétales menacées à l'échelle régionale ou nationale, soit impactant la santé, l'économie ou les activités humaines.

P : plante exotique envahissante **potentielle**. Le taxon est considéré comme une plante exotique envahissante avérée ou potentielle dans les régions proches ou pressentie comme telle en région Picardie mais aucun impact significatif sur des habitats d'intérêt patrimonial, des espèces végétales menacées à l'échelle régionale ou nationale ou sur la santé, l'économie ou les activités humaines n'a jusqu'à présent été constaté ou n'est pressenti dans la région.

2. ANALYSE DU TAUX DE PRÉSERVATION DES PLANTES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE LA RÉGION PICARDIE

2.1 SITES GÉRÉS À DES FINS CONSERVATOIRES, APERÇU DE LA SITUATION RÉGIONALE

2.1.1. Bref aperçu des sites gérés à des fins conservatoires de la région Picardie

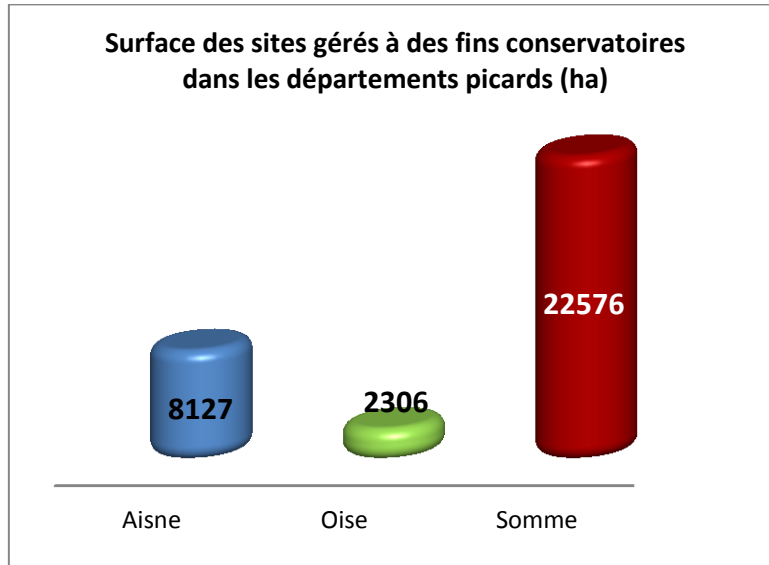


À l'échelle régionale, 611 espèces d'intérêt patrimonial sont préservées sur 261 sites répartis sur les trois départements. Ces sites représentent une surface d'un peu plus de 330 km² soit environ 1,7 % du territoire régional (un petit biais est induit par l'extension sur la mer des zones préservées gérées par le Syndicat mixte - Grand littoral picard).

Dans la pratique, ces sites aux statuts fonciers et réglementaires très différents (propriétés privées, propriétés communales, réserves naturelles nationales et régionales, arrêtés préfectoral de protection de biotope, espaces naturels sensibles...) sont gérés à des fins conservatoires par trois acteurs principaux (en terme de surfaces gérées) : le Conservatoire d'espaces naturels Picardie, le Syndicat mixte - Grand littoral picard et l'ONF.

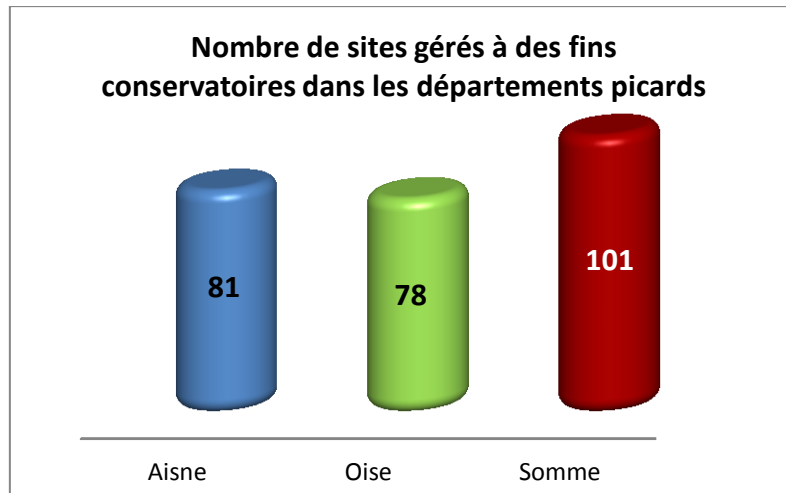
La catégorie « autres gestionnaires », plusieurs fois utilisée dans les indicateurs présentés dans cette étude, regroupe les sites préservés en cours de conventionnement ou destinés à recevoir un appui pour leur gestion.

2.1.2. Surface des sites gérés à des fins conservatoires dans les départements de la région Picardie



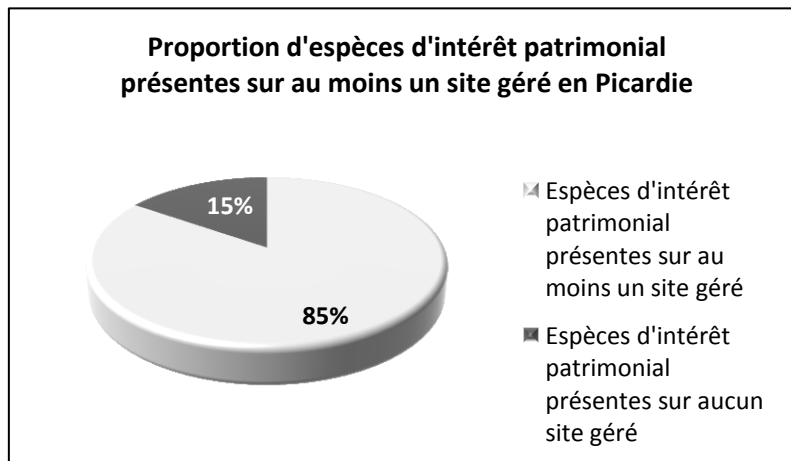
Derrière ses chiffres très inégaux se cachent des spécificités liées à chaque département :

- le département de la Somme abrite l'entité préservée la plus étendue de la région Picardie : la réserve naturelle de la Baie de Somme avec ces 34 km² (avec certes une partie du périmètre en zone maritime). L'ensemble des sites gérés par le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard revêt un rôle stratégique dans la préservation de la flore littorale et des marais arrière-littoraux ;
- le département de l'Aisne possède quant à lui la deuxième surface faisant l'objet d'une gestion conservatoire (plus de 500 ha) grâce à la convention passée avec le camp militaire de Sissonne qui abrite les plus grandes surfaces de pelouses calcicoles de la région ;
- par ailleurs, l'ensemble des données n'est pas disponible concernant le département de l'Oise, l'intégration des couches SIG concernant les sites acquis dans le cadre de la politique ENS n'ayant pu être effectuée à temps pour la finalisation du présent rapport.



Le rôle joué par ces deux sites (Baie de Somme et camp de Sissonne) dans la préservation de ces grands cortèges floristiques est incontestable. Ceci dit, la diversité géologique, climatique et paysagère d'un territoire, à l'image de celui de la région Picardie, reflète directement sa diversité floristique. Pour cette raison, un raisonnement en terme de nombre de sites, d'autant plus qu'ils constituent un maillage cohérent à l'échelle du territoire, reste fondamental. La figure précédente résume la situation en Picardie et montre une relative homogénéité entre les deux départements continentaux (Aisne et Oise) et un différentiel positif dans la Somme lié notamment à l'action du Conservatoire du Littoral comme acteur foncier supplémentaire sur la frange littorale.

2.2. TAUX DE PRÉSERVATION DES PLANTES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL À L'ÉCHELLE RÉGIONALE



Sur les 722 espèces patrimoniales présentes en région Picardie :

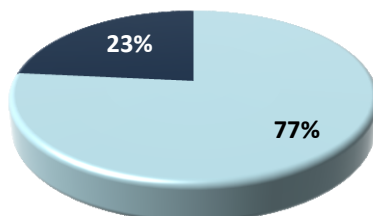
- 611, soit 85 % ont au moins une de leur population présente sur un site géré à des fins conservatoires ;
- 111, soit 15 % ont l'ensemble de leurs populations en dehors de ces périmètres.

2.3. TAUX DE PRÉSERVATION DES PLANTES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Département de l'Aisne

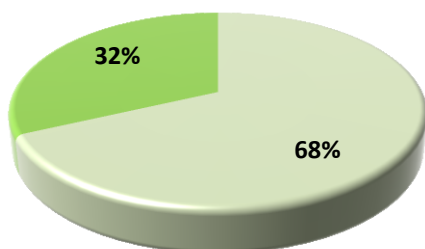
Sur les 592 espèces d'intérêt patrimonial que compte le département, 453 sont présentes sur au moins un site géré à des fins conservatoires et 139 sont établies en dehors de ces zones (23 %).

Proportion d'espèces d'intérêt patrimonial présentes sur au moins un site géré de l'Aisne



- Espèces d'intérêt patrimonial présentes sur au moins un site géré
- Espèces d'intérêt patrimonial présentes sur aucun site géré

Proportion d'espèces d'intérêt patrimonial présentes sur au moins un site géré de l'Oise



- Espèces d'intérêt patrimonial présentes sur au moins un site géré
- Espèces d'intérêt patrimonial présentes sur aucun site géré

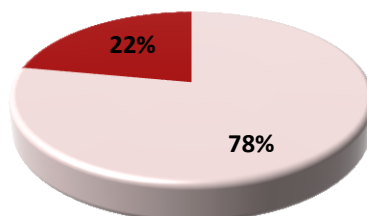
Département de l'Oise

Sur les 495 espèces d'intérêt patrimonial que compte l'Oise, 337 sont présentes sur au moins un des sites gérés à des fins conservatoires du département. 158, soit 32 %, ne se situent sur aucun de ces sites.

Département de la Somme

402 espèces d'intérêt patrimonial sont représentées au sein des sites gérés à des fins conservatoires de la Somme sur les 516 espèces de cette catégorie que compte le département. 114 espèces ne sont pas représentées sur ces sites, soit 22 %.

Proportion d'espèces d'intérêt patrimonial présentes sur au moins un site géré de la Somme



- Espèces d'intérêt patrimonial présentes sur au moins un site géré
- Espèces d'intérêt patrimonial présentes sur aucun site géré

Les plantes d'intérêt patrimonial bénéficient d'un taux de préservation peu différent dans les départements de l'Aisne et de la Somme. Le « bon résultat » obtenu au niveau régional, supérieur aux taux respectifs départementaux, semble indiquer une bonne complémentarité dans la préservation des cortèges floristiques entre les 3 départements : une espèce non présente au sein d'un site préservé dans un département donné mais présente dans un tel site dans l'un des autres départements garantit en effet son statut d'espèce « préservée à l'échelle régionale ».

Il est toutefois nécessaire de garder à l'esprit qu'une espèce présente au sein d'un site géré peut se justifier par la présence d'une seule de ses populations dans un tel site. Le maintien de quelques individus dans un seul site, même dans un site ayant cette vocation unique, n'est pas suffisant pour assurer la conservation d'une espèce à une échelle départementale et *a fortiori* régionale.

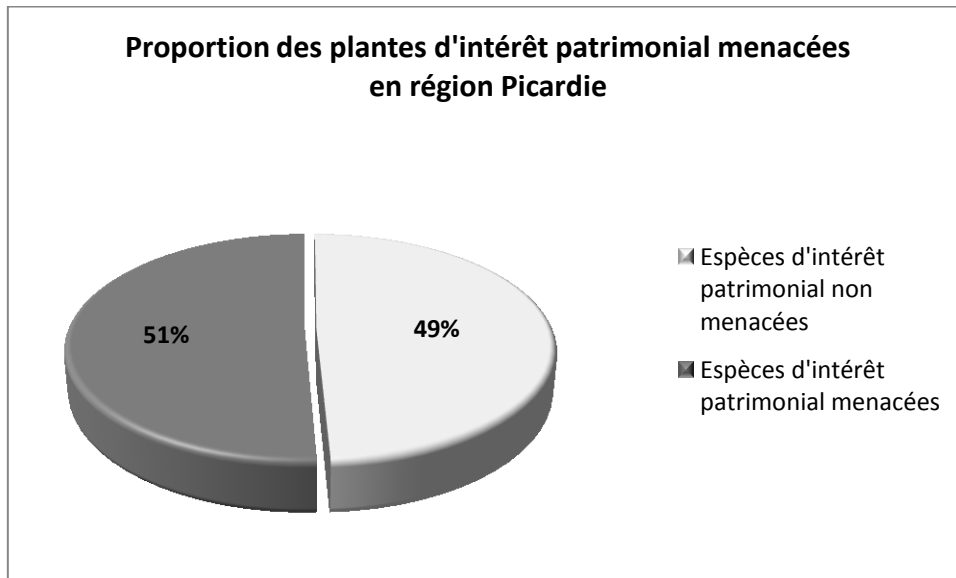
Concernant les espèces absentes de tout site géré, plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation :

- dans la majeure partie des cas, il s'agit d'espèces représentées par un très faible nombre de populations, voire par seulement quelques individus. C'est le cas, par exemple, de l'Isopyre faux-pigamon (*Isopyrum thalictroides*) dont les quelques stations picardes connues à ce jour se trouvent dans quelques bois des départements de l'Oise et de l'Aisne ;
- il s'agit également des espèces croissant sur des milieux posant encore aujourd'hui des difficultés dans la mise en place de mesures de gestion strictes compatibles avec les activités humaines. C'est le cas notamment des zones agricoles abritant un important cortège d'espèces messicoles situées en dehors de tout site géré à des fins conservatoires : le Pied-d'alouette des champs (*Consolida regalis*), le Fumeterre de Vaillant, (*Fumaria vaillantii*), ne sont que deux exemples d'une longue liste ;
- certaines espèces, évoluant naturellement sur des milieux rudéraux ou y ayant trouvé refuge suite à la raréfaction, voire à la disparition de leur milieu de prédilection, poussent aujourd'hui dans les friches, les accotements routiers. D'autres occupent toujours des milieux à fort enjeu patrimonial mais représentés par des surfaces très petites (anciennes marnières, pelouses sabulicoles ponctuelles etc.). On peut citer en exemple le cas de la seule population picarde de Cirse tubéreux (*Cirsium tuberosum*), établie sur un ancien rideau du département de la Somme, où encore la Jusquiame Noire (*Hyoscyamus niger*), espèce nitrophile mais toutefois relativement rare ou encore le Cétérach officinal (*Ceterach officinarum*) qui affectionne les vieux murs des villages ainsi que les anciennes tombes des cimetières.

Ces situations, loin d'être exhaustives, permettent de comprendre pourquoi de nombreuses espèces se trouvent encore aujourd'hui en dehors de sites gérés à des fins conservatoires. Toutefois, la mise en place de tels sites n'est heureusement pas la seule réponse qu'il est possible d'apporter afin de conserver ces espèces dites « orphelines ». Des mesures conservatoires peuvent être entreprises localement par l'intermédiaire d'autres dispositifs. On peut notamment évoquer la prise en considération de ces espèces dans la gestion différenciée des bords de route à laquelle se forment aujourd'hui les voiries départementales.

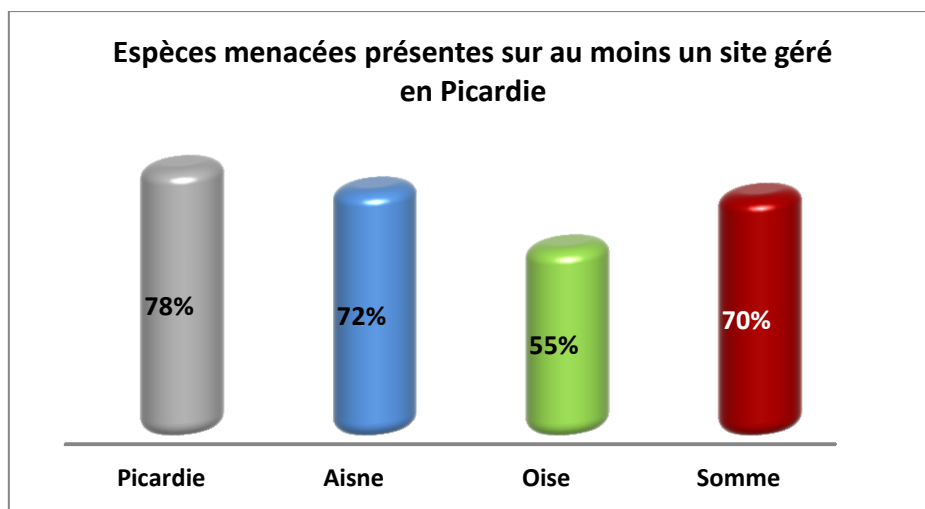
2.4. TAUX DE PRÉSERVATION DES PLANTES MENACÉES

2.4.1. Taux de menace de la flore patrimoniale de la région Picardie

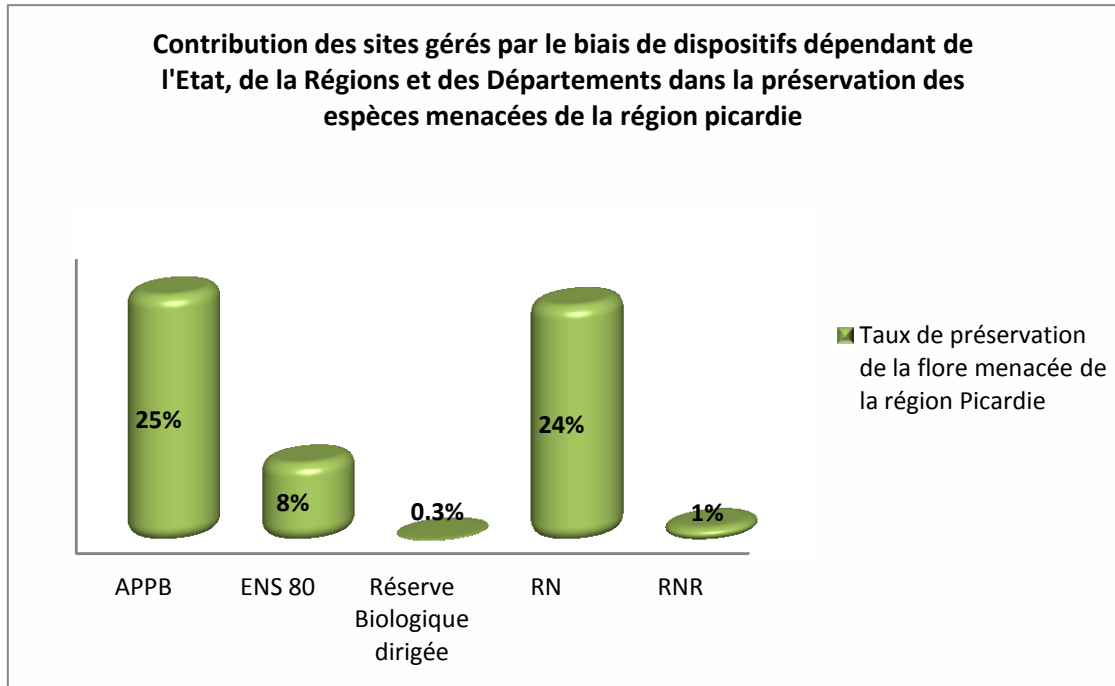


Sur les 722 espèces d'intérêt patrimonial présentes en Picardie, 366 sont considérées comme menacées (critères de menaces : CR, EN et VU), soit 51 %.

2.4.2. Taux de préservation des plantes menacées à l'échelle régionale

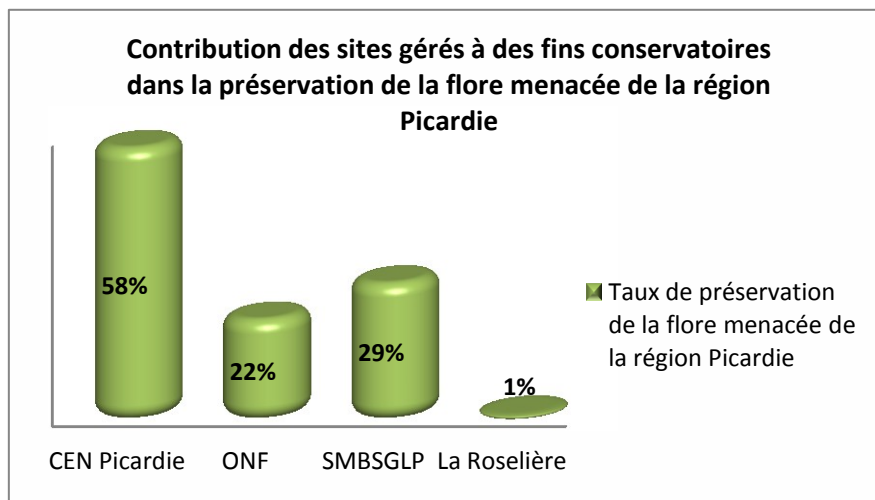


À l'échelle régionale, sur un total de 366 espèces menacées présentes, 78 % (soit 287 espèces) sont aujourd'hui présentes sur un site géré à des fins conservatoires.



Sur les 366 espèces menacées présentes aujourd'hui en Picardie :

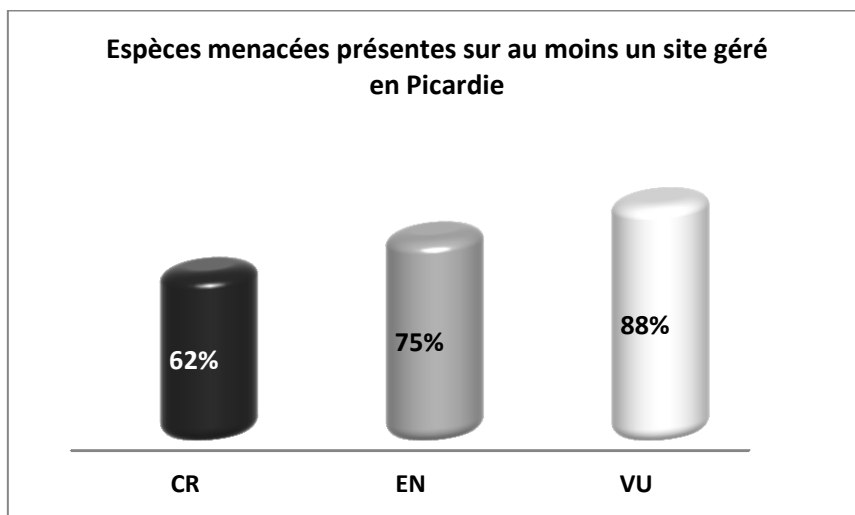
- 92, soit 25 %, sont préservées sur les sites bénéficiant d'arrêtés préfectoraux de préservation de biotope (APPB) ;
- 26, soit 8 %, sont préservées dans les sites acquis dans le cadre du dispositif « Espaces naturels sensibles » par le département de la Somme ;
- 1, soit moins de 1 %, est préservée au sein de l'unique réserve biologique dirigée définie par l'ONF ;
- 88, soit 24 %, sont préservées dans le périmètre des 5 Réserves naturelles nationales de la région ;
- 4, soit 1 %, sont préservées au sein de l'unique réserve naturelle régionale.



Sur les 372 espèces menacées que compte aujourd'hui la Picardie :

- 217 espèces, soit 58 %, sont conservées sur au moins un site géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie ;
- 80, soit 22 % de ces espèces sont conservées sur les sites gérés par l'Office national des forêts ;
- 109 espèces, soit 29 %, sont conservés sur au moins un site géré par le Syndicat mixte - Grand littoral picard ;
- 4 espèces, soit 1 %, sont conservées sur l'unique site géré par La Roselière.

2.4.3. Taux de préservation des espèces menacées, par niveau de menace à l'échelle régionale



Sur les 75 espèces « en danger critique d'extinction » présentes sur le territoire Picard, 47 (soit 62 %) se trouvent sur un site géré. 84, soit 75 % des 112 espèces « en danger » se trouvent également dans un de ces périmètres. Enfin, 156 (soit 88 %) des 178 espèces « vulnérables » de la région bénéficient de la même situation.

Les taxons les plus menacés se caractérisent, entre autres, par un très faible nombre de populations voire d'individus. Les différentes raisons énoncées pour expliquer l'absence totale de certaines espèces d'intérêt patrimonial sur des sites gérés s'avèrent d'autant plus flagrantes concernant les espèces menacées, notamment celles en danger critique de disparition (CR). Pourtant, c'est bel et bien pour ces espèces que des mesures de conservation sont à prendre de façon urgente ; en effet, ces espèces sont celles risquant fortement de disparaître à court terme à l'échelle régionale.

À titre d'exemple parmi tant d'autres, de ces espèces « orphelines » de tout site préservé, on peut citer :

- le Lin de Léo (*Linum leonii*), espèce des pelouses calcicoles, dont la présence en région Picardie ne tient qu'à la subsistance de deux petites populations sur les communes de Chézy-sur-Marne et de Bruyères-sur-Fère (02) ;

- la Gesse à feuilles de Lin (*Lathyrus linifolius*), qui présente 8 populations, celles-ci étant situées au sein de lisières forestières des massifs forestiers du sud de l'Oise et de l'Aisne ;
- la Cardamine à sept folioles (*Cardamine heptaphylla*), qui présente 8 populations situés dans des forêts de pentes le long de la cuesta nord de l'île-de-France dans l'Oise et l'Aisne, milieu ne faisant pas l'objet, pour l'instant, de mesures actives de préservation.

Les critères IUCN utilisés pour établir la mise à jour des critères de menace des taxons contenus dans l'inventaire de la flore vasculaire de Picardie (paru en décembre 2012) incluent également une notion de rapidité de déclin.

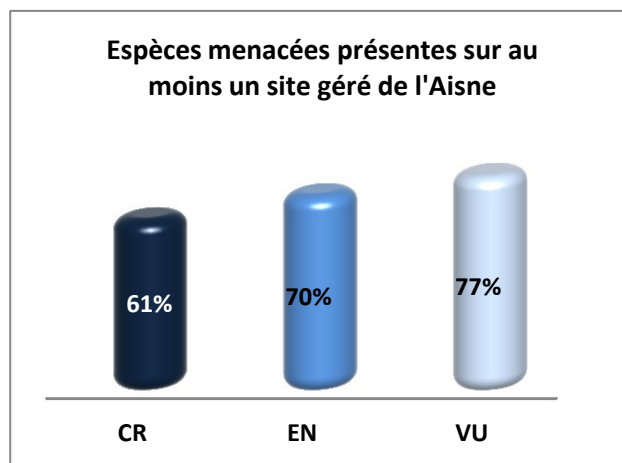
La Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*), observée sur une dizaine de communes de la vallée de la Marne dans les années 1990, est aujourd'hui gravement menacée par le développement des activités viticoles aujourd'hui très intensives dans la vallée, les dernières observations menées vers la fin des années 2000 ayant montré un net recul des populations.

2.4.4. Taux de préservation des espèces menacées, par niveau de menace à l'échelle départementale

Département de l'Aisne

Sur les 269 espèces menacées du département de l'Aisne, 194 sont situés sur des sites préservés (soit 72 %) :

- 25 des 41 espèces « en danger critique d'extinction » (CR), soit 61 %, se trouvent sur un site géré ;
- 57 des 82 espèces « en danger » (EN), soit 70 %, sont présentes sur ces sites ;
- 112 des 146 espèces « vulnérables » (VU), soit 77 % se retrouvent également dans ces espaces.



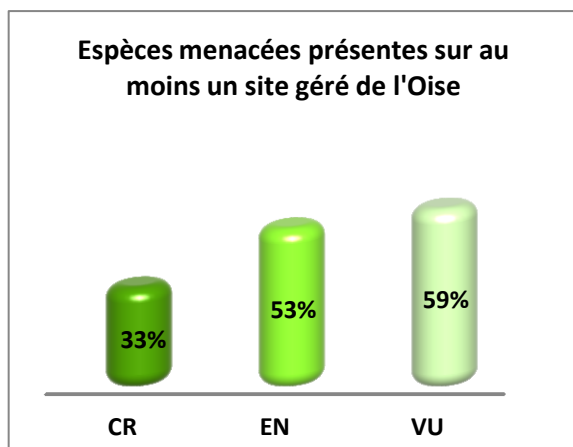
L'Aisne est le département de Picardie présentant la plus forte diversité floristique et aussi le cortège le plus important d'espèces menacées. Le travail à conduire en termes d'actions visant la préservation de ces espèces est donc proportionnellement plus important que dans la Somme et l'Oise. Les résultats montrent une action significative puisque 72 % des espèces menacées se trouvent sur au moins un site préservé.

Cependant, un nombre important d'espèces reste en dehors des sites préservés, notamment les espèces appartenant aux cortèges suivants, pour lesquelles le Département de l'Aisne a une responsabilité particulière en termes de conservation à l'échelle de la Picardie :

- plantes messicoles et rudérales : le Soucis des champs (*Calendula arvensis*), le Caucalis à fruits plats (*Caucalis platycarpus*), le petit Spéculaire (*Legousia hybrida*)... ;

- plantes forestières : la Lathrée écaillée (*Lathraea squamaria*), la Scrophulaire ailée (*Scrophularia umbrosa*), l'Actée en épis (*Actaea spicata*), le Polypode du calcaire (*Gymnocarpium robertianum*), l'Asaret d'Europe (*Asarum europaeum*)... ;
- plantes des pelouses et ourlets calcaires et calcao-sabulicoles : le Lin de Léo (*Linum leonii*), le Pied de Chat dioïque (*Antennaria dioica*), le Peucedan des cerfs (*Peucedanum cervaria*)... ;
- plantes des pelouses acides du Tardenois : la Gagée des champs (*Gagea villosa*), le Trèfle strié (*Trifolium striatum*), l'Orpin rouge (*Sedum rubens*)...

La profession agricole et les gestionnaires des forêts publiques et privées sont les organismes qu'il conviendra d'associer plus particulièrement afin de préserver les stations de ces espèces actuellement « orphelines » du point de vue de leur conservation in situ.



Département de l'Oise

Sur les 185 espèces menacées présentes aujourd'hui dans le département de l'Oise, 102 sont situées sur des sites préservés (soit 55 %) :

- 6 des 18 espèces « en danger critique d'extinction » (CR), soit 33 %, sont présentes dans un site géré ;

- 27 des 51 espèces « en danger » (EN), soit 53 % ; bénéficient de la même situation ;

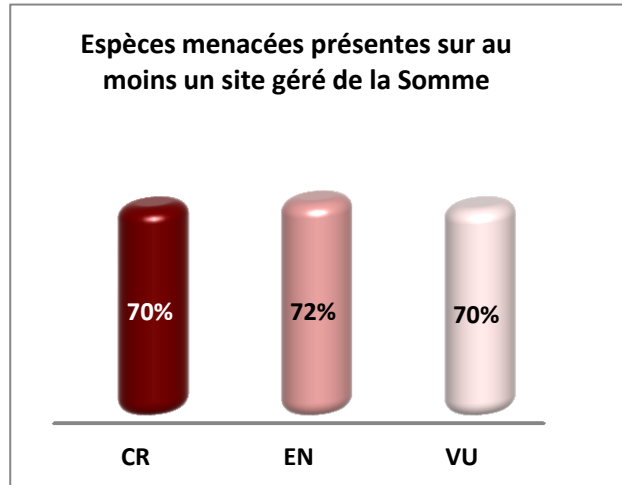
- 69 des 116 espèces « vulnérables » (VU) présentes, soit 59 %, sont également sur ces sites préservés.

La proportion d'espèces menacées présentes sur les sites gérés dans l'Oise est significativement plus faible que dans les deux autres départements picards. L'analyse des espèces en question montre qu'il ne s'agit pas d'un artéfact lié à un déficit de données mais bien à une réalité liée à la nature des espèces menacées et aux types de biotopes concernés. En effet, un nombre significatif de plantes forestières menacées sont présentes dans l'Oise et ne se trouvent pas actuellement sur des sites concernés par des mesures actives de préservation. Peuvent être citées comme exemples : la Cardamine à bulbille (EN), l'Osmonde royale (EN), l'Isopyre faux-Pygamon (EN), la Mélitte à feuilles de Mélisse (EN), le Grémil pourpre (EN)... L'action que pourrait jouer l'Office national des forêts pour garantir la pérennité des stations de ces espèces est déterminante, celles-ci étant majoritairement situées au sein de massifs domaniaux. Les autres cortèges d'espèces concernés par ce manque de préservation sont notamment les messicoles (Bleuet, Peigne de Vénus, Miroir de Vénus...) et les pelouses, notamment les pelouses calcaro-sabulicoles (Silène de France (CR), Ail à tête sphérique (CR), Pygamon nain (EN)...

Département de la Somme

Sur les 212 espèces menacées du département de la Somme, 176 sont situés sur des sites préservés (soit 70 %) :

- 23 des 33 espèces « en danger critique d'extinction » (CR), soit 70 %, sont présentes dans un site géré du département ;
- 43 des 60 espèces « en danger » (EN) se trouvent également dans ce type de périmètre ;
- enfin, 83 des 119 espèces « vulnérables » (VU) y sont également conservées.

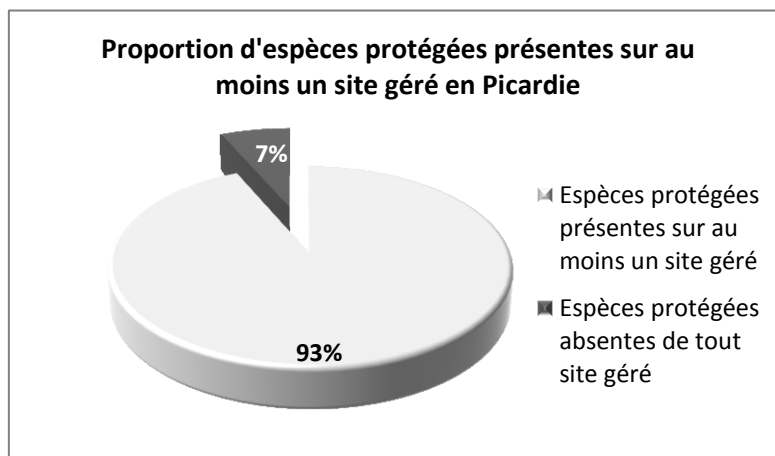


L'analyse du cortège d'espèces menacées actuellement non situé sur des sites gérés à des fins conservatoires montre que ce sont des espèces messicoles et d'ourlets calcicoles qui souffrent d'un déficit de mesures de conservation. On peut citer par exemple le Genêt ailé (EN), l'Anémone sauvage (EN), le Cirse tubéreux (CR), l'Alchemille glauque (CR)... ces deux dernières espèces n'étant présentes qu'en une station dans la Somme pour toute la Picardie. L'autre milieu naturel peu préservé actuellement est constitué par les cours d'eaux et les mares, ces milieux abritant notamment le Potamot perfolié (VU) ou la Renoncule en pinceaux (VU). Par contre, l'ensemble des espèces littorales menacées se trouve, pour au moins une de leurs populations respectives, sur au moins un site géré.

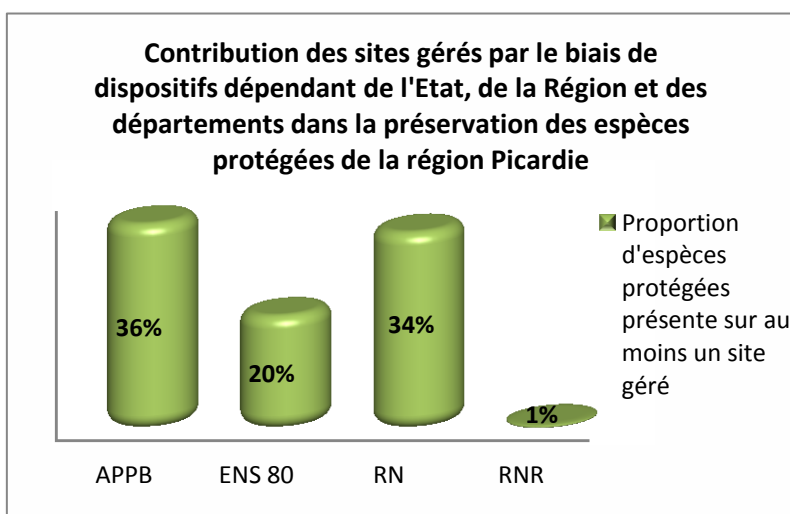
Le travail d'évaluation mené en 2009 (LEVY & al., 2010) avait montré (sur la base des critères de menace issus du catalogue 2005) que 71 % des plantes menacées se trouvaient sur au moins un site géré. En 2012, la proportion des espèces menacées (CR, EN et VU) situés sur les sites préservés est de 70 % soit sensiblement la même proportion.

2.5. ANALYSE DU TAUX DE PRESERVATION DES ESPECES PROTEGEES DE LA REGION PICARDIE

Taux de préservation des plantes protégées à l'échelle régionale



Les 137 espèces protégées considérées comme présentes en région Picardie, 128 le sont au sein de sites gérés, soit 93 %. Seulement 9 espèces ont toutes leurs populations en dehors de ces sites, soit 7 %.



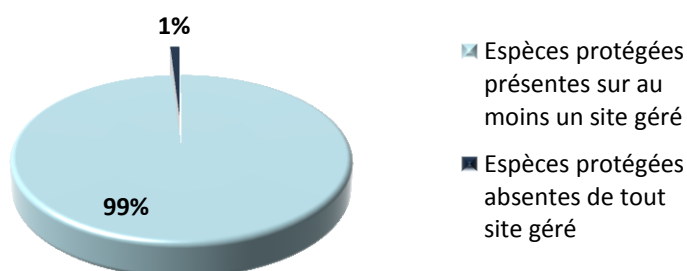
- Les APPB de la région Picardie contribuent à préserver 49 espèces protégées de la région soit 36 %.
- Les sites acquis dans le cadre de la politique ENS du département de la Somme abritent quant à eux 27 espèces protégées de la région, soit 20 %.
- Les réserves naturelles nationales contribuent à la préservation de 47 espèces de la flore protégée régionale soit 34 %.
- Enfin, la réserve naturelle régionale abrite 1 espèce protégée.

Département de l'Aisne

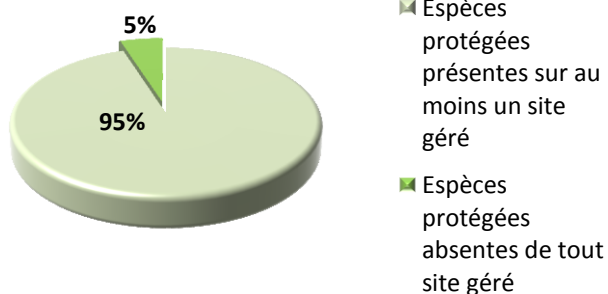
Sur les 102 espèces protégées présentes aujourd'hui dans le département de l'Aisne :

- 101, soit 99 %, sont préservées au sein d'au moins un site géré du département ;
- 1 seule espèce est quant à elle absente de tout site géré.

Proportion d'espèces protégées présentes sur au moins un site géré de l'Aisne



Proportion d'espèces protégées présentes sur au moins un site géré de l'Oise



Département de l'Oise

Sur les 80 espèces présentes à ce jour dans le département de l'Oise :

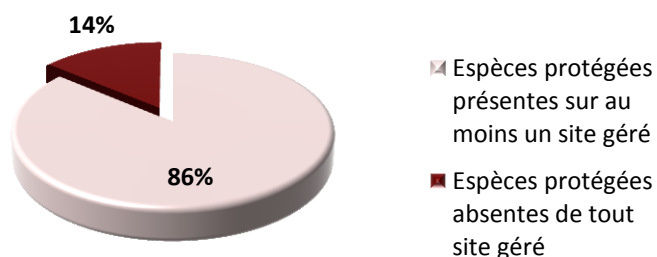
- 76, soit 95 %, sont présentes au sein d'au moins un site géré du département ;
- 4, soit 5 %, ne bénéficient quant à elles d'aucune mesure de préservation particulière.

Département de la Somme

Sur les 79 espèces protégées présentes dans le département de la Somme :

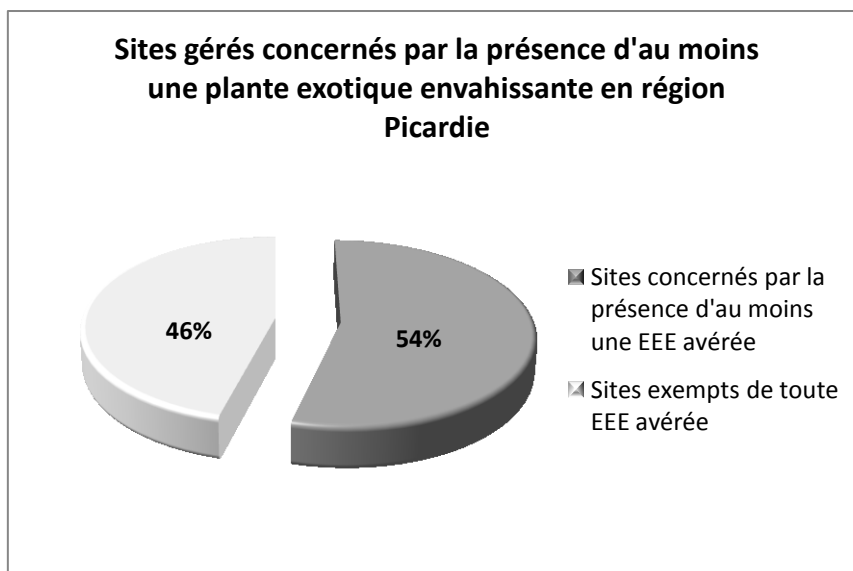
- 68 sont présentes sur au moins un site du département, soit 86 % ;
- 11, soit 14 % ne sont quant à elles présentes sur aucun de ces sites et ne bénéficient d'aucune mesure de conservation.

Proportion d'espèces protégées présentes sur au moins un site géré de la Somme

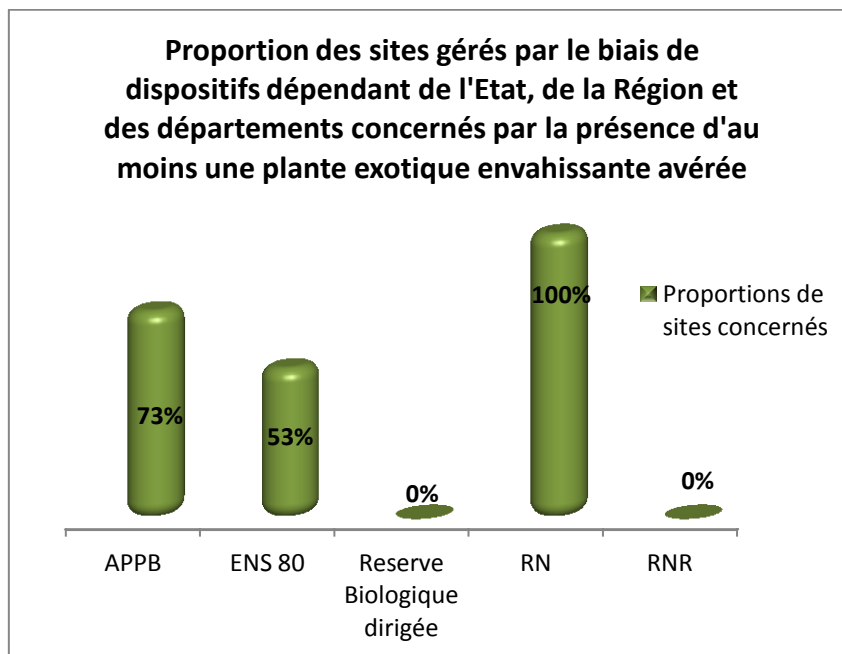


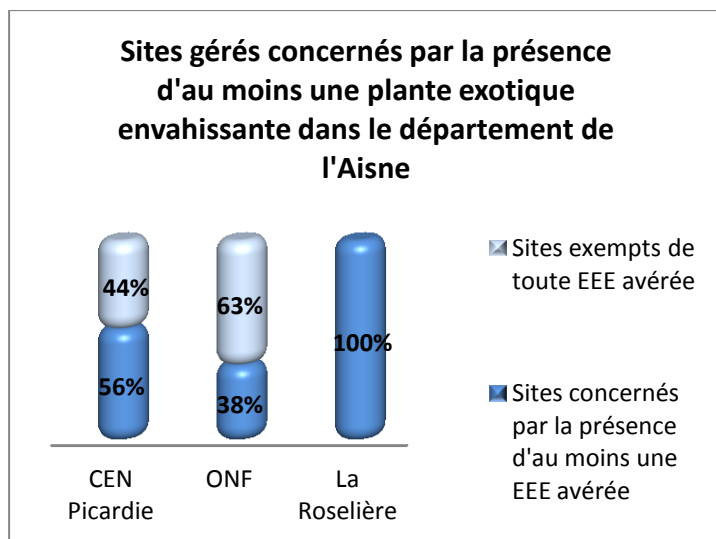
2.6. TAUX DE PRÉSENCE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES AU SEIN DES SITES GÉRÉS À DES FINS CONSERVATOIRES

2.6.1. Taux de présence des plantes exotiques envahissantes au sein des sites gérés à des fins conservatoires



Sur les 268 sites préservés identifiés comme tels en région Picardie, 141, soit 54 % sont concernés par la présence d'au moins une espèce exotique envahissante avérée.





Département de l'Aisne

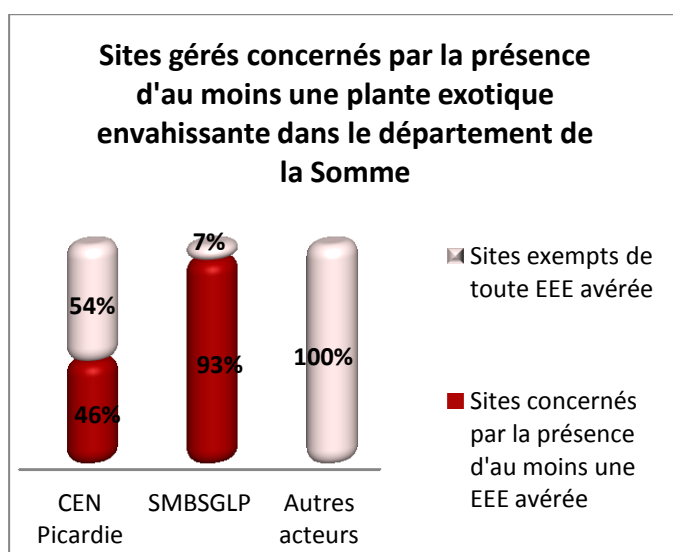
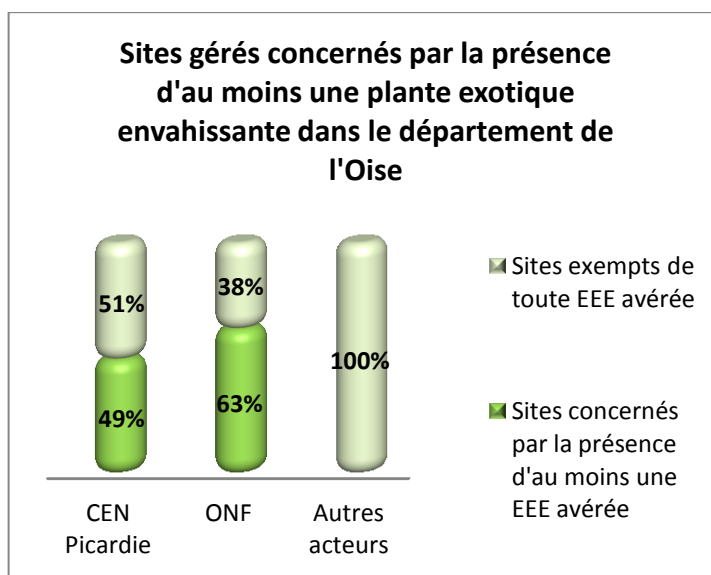
Sur les 81 sites préservés que compte le département de l'Aisne, 44 sont concernés par la présence d'au moins une espèce exotique envahissante, soit 54 % dont :

- 56 % des sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels Picardie ;
- 38 % des sites gérés par l'Office national des forêts ;
- l'unique espace géré par la Roselière.

Département de l'Oise

Sur les 78 sites gérés du département de l'Oise, 39 sont concernés par la présence d'au moins une espèce exotique envahissante avérée, soit 50 % dont :

- 49 % des sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels Picardie ;
- 63 % de ceux gérés par l'Office national des forêts.



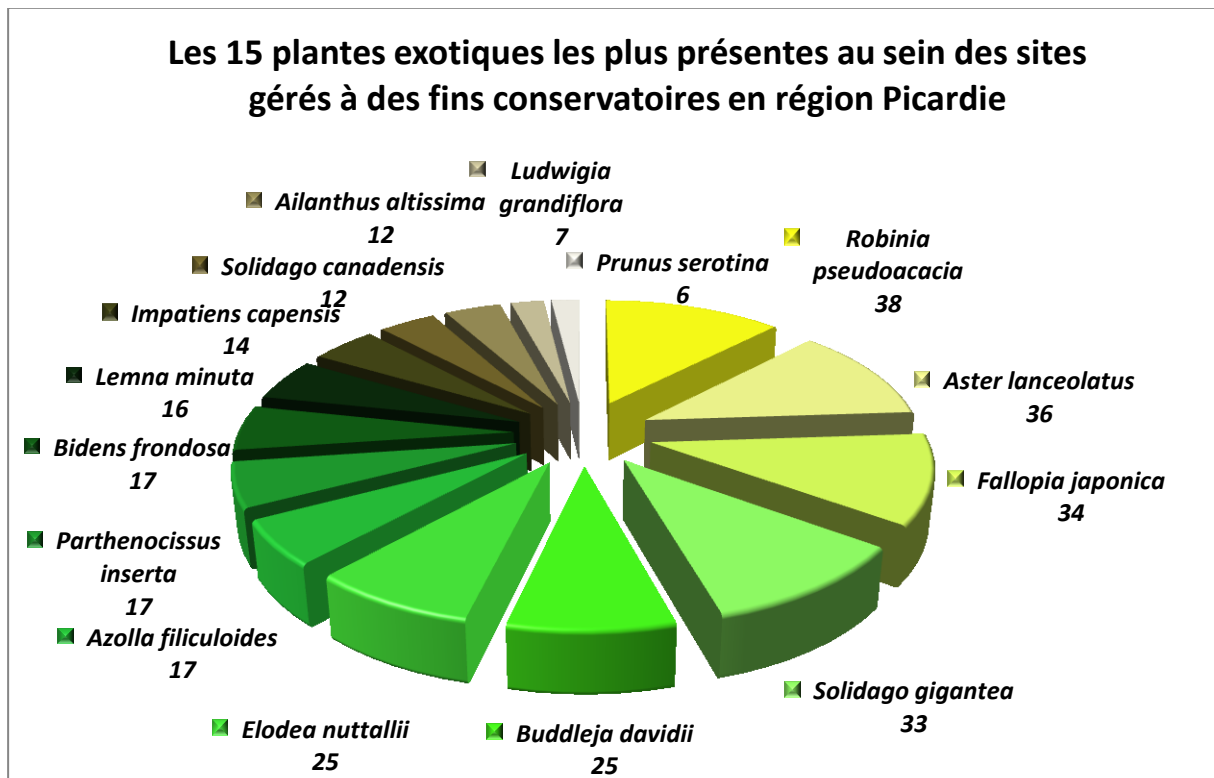
Département de la Somme

Sur les 101 sites gérés à des fins conservatoires dans le département de la Somme, 58 sont concernés par la présence d'au moins une espèce exotique envahissante avérée, soit 57 % dont :

- 46 % des sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels Picardie ;
- 93 % de ceux gérés par le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard.

Ces chiffres sont à première vue « alarmants » : plus de la moitié des sites gérés à des fins conservatoires est concernée par la présence d'espèces exotiques envahissantes semblant menacer l'intégrité de leur patrimoine floristique. Pour autant, il s'agit là de données quantitatives qu'il faut relativiser en prenant en compte le potentiel de nuisance de chaque plante en fonction du milieu où elle est présente.

2.6.2. Les plantes exotiques envahissantes avérées les plus présentes au sein des sites gérés à des fins conservatoires



Ce qu'il faut retenir de ce graphique :

- Tout d'abord, la présence sur un site de plantes exotiques envahissantes correspond plus à la conséquence de la dégradation du milieu que comme une cause. Ce phénomène est essentiellement valable pour les espèces terrestres. Ainsi, concernant la Renouée du Japon, par exemple, sa présence importante sur les sites gérés de la région reflète sa large répartition sur l'ensemble du territoire. Cela dit, sa présence au sein des zones gérées est souvent marginale et cantonnée à proximité des voies d'accès à ces sites. Concernant la 1^{ère} place, décrochée par le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), l'espèce pose rarement problème sur les milieux ouverts et se cantonne souvent aux boisements périphériques. Toutefois, la menace qu'il représente prend toute son importance sur les milieux sabulicoles du sud de l'Aisne et de l'Oise où il est capable de coloniser et refermer les pelouses sur sables, milieux riches d'une flore à forte valeur patrimoniale.

- Les espèces « en queue de peloton » ne méritent pas cette place de nature quantitative au vu des dommages qu'elles provoquent à l'échelle d'un site. Ainsi, la Jussie (*Ludwigia grandiflora*) est capable localement de faire chuter la diversité floristique. Heureusement, les gestionnaires d'espaces naturels, largement informés des menaces liées à cette plante impliquent que l'espèce est arrachée ou contenue sur l'ensemble des sites où elle est présente.
- De la même façon, le Cerisier tatif (*Prunus serotina*) semble assez peu présent. Pourtant, le nombre relativement faible de sites qu'il colonise ne reflète pas les surfaces considérables qu'il occupe dans les grands massifs forestiers de l'Oise.

C'est d'ailleurs ce caractère qualitatif de nuisances occasionnées qui reflète mieux l'importance qu'il est nécessaire d'accorder aux problématiques liées à la présence de plantes exotiques sur des sites présentant de forts enjeux en terme de patrimoine naturel. C'est dans ce sens que la majorité des acteurs de l'environnement confrontés à cette problématique raisonnent et le CBNBI a, dans ce sens, établi une liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes hiérarchisée en fonction des impacts causés sur le patrimoine naturel mais également sur les activités humaines. Cette liste est consultable en annexe 1 de ce document.

3. ÉTAT DES POPULATIONS DES PLANTES INSCRITES À L'ANNEXE 2 DE LA DIRECTIVE « HABITATS-FLORE-FAUNE »

3.1. PRÉAMBULE

Les trois espèces protégées à l'échelle européenne présentes en région Picardie font l'objet d'un suivi annuel de l'ensemble de leurs populations.

Pour rappel, il s'agit de :

- l'Ache rampante (*Apium repens* (Jacq.) Lag.), petite ombellifère des prairies humides pâturées ;
- Liparis de Loesel (*Liparis loeselii* (L.) L.C.M. Rich.), petite orchidée des marais alcalins et des dépressions dunaires ;
- Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum* L.), espèce annuelle inféodée aux sols décapés et aux éboulis crayeux.

Différentes données sont ainsi collectées :

* à l'échelle régionale :

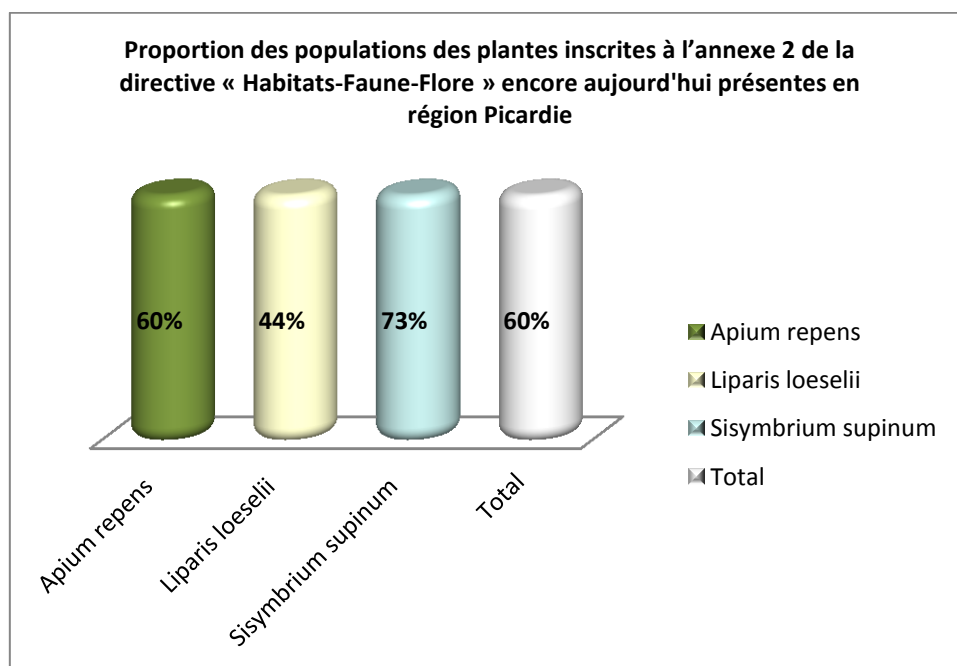
- nombre de stations présentes (chaque année, du temps est consacré à la recherche de populations disparues et sur des sites potentiellement favorables à l'existence de populations jusque là méconnues).

* à l'échelle de chaque population :

- surfaces occupées (estimation) par les individus au sein des différentes populations ;
- suivant l'espèce concernée : effectifs de chaque station.

Ces données sont récoltées en suivant un protocole défini en 2009 et présenté en annexe 3 de cette étude.

3.2. TAUX DE PRÉSENCE DES POPULATIONS

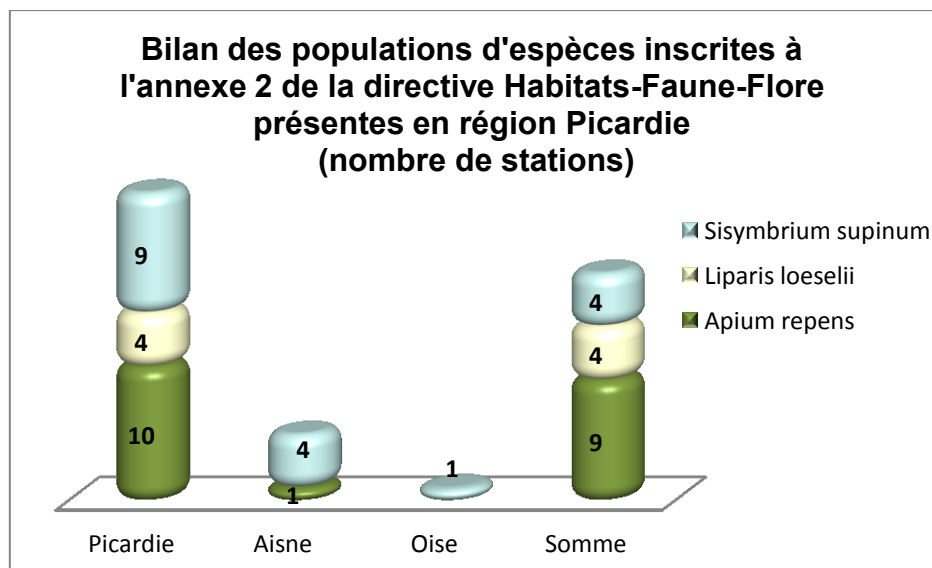


Les suivis menés de façon annuelle depuis maintenant trois ans sur l'ensemble des populations des espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive Habitats-Faune-Flore en région Picardie permettent de dresser un premier bilan des populations connues sur la période « début des années 1990-2012 ».

Il en ressort que :

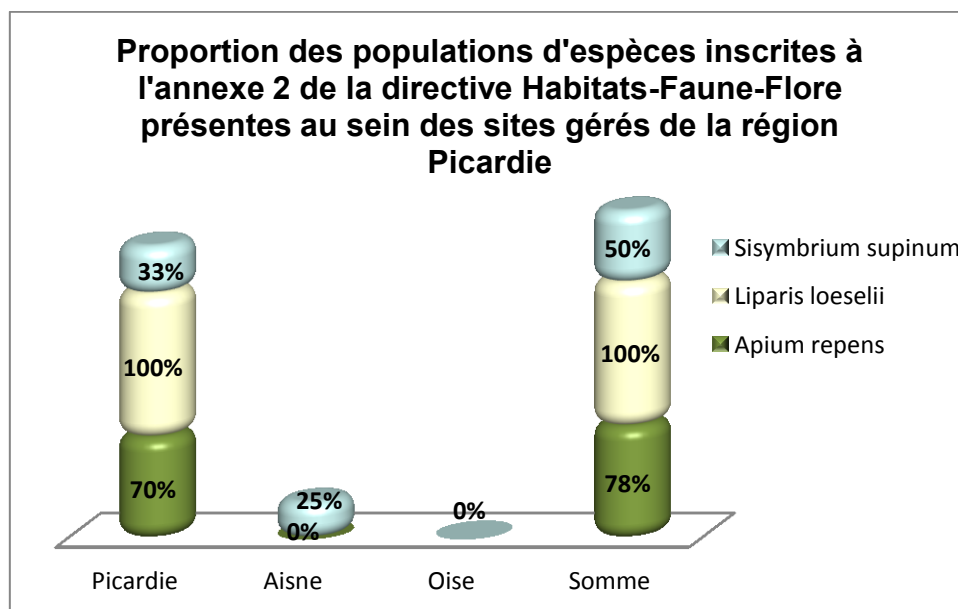
- 9 des 15 stations d'Ache rampante (*Apium repens*) de la période ont été revues, soit 60 % ;
- 4 des 9 stations de Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) sont également toujours présentes, soit 44 % ;
- 8 des 11 stations de Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*) ont, elles aussi, été revues récemment, soit 73 %.

Sur les 35 populations des trois taxons confondus, 22 sont aujourd'hui encore présentes sur le territoire picard, soit 60 %.



Dans l'état actuel des connaissances, la région Picardie compte aujourd'hui 10 stations d'Ache rampante, 4 stations de Liparis de Loesel et 9 de Sisymbre couché, dont :

- une station d'Ache rampante et 4 stations de Sisymbre couché présentes dans le département de l'Aisne ;
- une station de Sisymbre couché dans le département de l'Oise ;
- 9 stations d'Ache rampante, 4 stations de Liparis de Loesel et 4 stations de Sisymbre couché présentes dans le département de la Somme.



En région Picardie :

- sur les 10 stations d'Ache rampante que compte la région, 7 se trouvent sur un site préservé, soit 70 % ;

- l'ensemble des 4 stations de Liparis de Loesel bénéficie des mêmes conditions de préservation ;
- 3 stations de Sisymbre sont également sur des sites gérés sur les 9 encore aujourd'hui présentes, soit 33 %.

Dans le département de l'Aisne :

- une seule des trois stations de Sisymbre couché du département se trouve sur un site géré. La station d'Ache rampante devrait faire l'objet de mesures de conservation au cours de l'année 2013, mais n'est pour l'année 2012, pas considérée comme préservée.

Dans le département de l'Oise :

- la station de Sisymbre couché se situe sur un site qui devrait faire l'objet de mesures de conservation au cours de l'année 2013, mais n'est pas, pour l'année 2012, considérée comme préservée.

Dans le département de la Somme :

- 7 stations d'Ache rampante sur les 9 connues encore aujourd'hui sont sur un site géré, soit 70 % ;
- L'ensemble des 4 stations de Liparis de Loesel connues dans le département sont préservées au sein de sites gérés ;
- 2 stations de Sisymbre couché, sur les 4 connues aujourd'hui dans le département, se trouvent sur un site préservé du département, soit 50 %.

CONCLUSION

Cette contribution à l'observatoire du patrimoine naturel de Picardie a permis de générer un certain nombre d'indicateurs concernant la flore sauvage, complémentaires aux indicateurs produits en 2010.

Un temps important a dû être consacré au recueil des données auprès des gestionnaires, au formatage de celles-ci et à leur analyse. La synthèse des données et leur exploitation a également été longue. De ce fait, l'analyse des jeux de données n'a pu faire l'objet de descriptions poussées.

Cependant, des premiers enseignements peuvent être tirés de ce travail qui permet de disposer, pour la première fois, d'une image régionale de l'impact des politiques publiques en matière de préservation du patrimoine naturel végétal.

Ainsi, les actions de préservation de sites naturels présentent un impact significatif pour les plantes sauvages des zones humides, des pelouses calcicoles, des landes et du littoral dont l'essentiel des espèces considérées comme menacées se trouve sur au moins un site géré. Par contre, le travail met en évidence l'insuffisance de préservation des espèces situées en forêt. Un travail urgent est à mener avec les acteurs de la forêt (propriétaires, exploitants, organismes consulaires, Office national des forêts) afin de préserver un nombre plus important de plantes dans les massifs boisés, notamment dans l'Oise et dans l'Aisne. Enfin, certains types de biotopes, habituellement regroupés sous le vocable de « nature ordinaire », font l'objet d'une quasi-absence de mesures de préservation. C'est notamment le cas des labours (pour les espèces messicoles) et des milieux anthropiques (vieux murs, friches...) qui abritent des espèces autrefois plus fréquentes, actuellement en grande raréfaction.

Cette analyse peut permettre d'orienter les mesures de préservation vers des sites abritant des espèces ne faisant actuellement pas l'objet de mesures de conservation. À titre d'exemple, si l'on considère les espèces protégées non préservées, on peut mentionner :

- dans la Somme : l'Alchémille glauque, l'Anémone sauvage, la Laïche de reichenbach, la Gymnadénie odorante, la Nivéole printanière, l'Orchis brûlée, le Potamot à feuilles de Renouée, parmi les plus emblématiques ;
- dans l'Aisne : la Cardamine à sept folioles, l'Élatine à six étamines, la Ronce des rochers, le Scirpe cespiteux, la Lathrée écailleuse, la Gagée des champs... ;
- dans l'Oise : la Cardamine à sept folioles, l'Isopyre faux-Pygamon, le Grémil pourpre...

Par ailleurs, il serait intéressant d'approfondir ce travail en s'intéressant à l'ensemble des populations des espèces (patrimoniales, menacées ou protégées) et non pas à la seule présence/absence aux échelles régionales et départementales. Une telle analyse pourra être conduite une fois la démarche d'inventaire communale achevée et pour un nombre restreint d'espèces, par exemple les espèces menacées, une fois la validation par station des populations de ces espèces réalisée.

En conclusion, il est important d'insister sur le fait que, si le CBNBI possède bien l'expertise et le savoir-faire pour gérer les données, les analyser et pour proposer des indicateurs, il n'est pas de son ressort de décider unilatéralement des besoins des partenaires en termes d'évaluation, des stratégies de conservation, d'une part, ou de l'efficacité des politiques publiques en matière de préservation de la biodiversité à l'échelle régionale, d'autre part. Ces besoins, ainsi que les modes de communication de ces

indicateurs, leur utilisation, les réponses aux questions que leur analyse ne manquera pas de poser sont à définir de manière conjointe avec les acteurs régionaux de la préservation de la biodiversité : structures gestionnaires, État, collectivités territoriales, EPCI, organismes consulaires...

BIBLIOGRAPHIE

Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul
Union Européenne – Etat (DREAL de Picardie) - Conseil régional de Picardie
Conseil général de l'Aisne et Conseil général de la Somme
Indicateurs de l'état de préservation de la flore d'intérêt patrimonial de la région Picardie
Décembre 2012

- BOREL, N, 2008. - Propositions pour la définition d'indicateurs de qualité patrimoniale de la flore du département de la Somme. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, Conseil général de la Somme, Direction régionale de l'environnement de Picardie et Conseil régional de Picardie. 96 p. + annexes numériques.
- CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE / CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL, 2006. - Plantes protégées de la région Picardie. 122 p. Conseil régional de Picardie & Direction régionale de l'environnement de Picardie.
- HAUGUEL, J.-C., 2005a. - Bilan de la flore vasculaire du département de l'Aisne. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, Conseil général de l'Aisne, Direction régionale de l'environnement de Picardie et Conseil régional de Picardie. 111 p. + annexes numériques.
- HAUGUEL, J.-C., 2005b. - Propositions pour la définition d'indicateurs de qualité patrimoniale de la flore du département de la Somme. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, Conseil général de la Somme, Direction régionale de l'environnement de Picardie et Conseil régional de Picardie. 28 p. + annexes numériques.
- HAUGUEL, J.-C., 2005c. - Réseau de sites / Réseau d'acteurs : contribution du Conservatoire Botanique National de Bailleul. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. 49 p.
- HAUGUEL, J.-C., 2006. - Propositions pour la définition d'indicateurs de qualité patrimoniale de la flore du département de la Somme. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, Conseil général de la Somme, Direction régionale de l'environnement de Picardie et Conseil régional de Picardie. 61 p. + annexes numériques.
- HAUGUEL, J.-C., 2007. - Évaluation de la qualité patrimoniale de la flore du département de la Somme. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, Conseil général de la Somme, Direction régionale de l'environnement de Picardie et Conseil régional de Picardie. 64 p. + annexes numériques.
- HAUGUEL, J.-C., BEDOUET, F. & LEVY, V., 2010. - Contribution à l'observatoire du patrimoine naturel de Picardie : listes départementales de la flore vasculaire, tome 1 : méthodologie et analyse. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, Conseil général de la Somme, DREAL de Picardie et Conseil régional de Picardie. 58 p.
- HAUGUEL, J.-C., BEDOUET, F. & LEVY, V., 2010. - Contribution à l'observatoire du patrimoine naturel de Picardie : listes départementales de la flore vasculaire, tome 2 : listes brutes. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, Conseil général de la Somme, DREAL de Picardie et Conseil régional de Picardie. 58 p.
- HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2012. - Inventaire de la flore vasculaire de Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°4d – novembre 2012. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire

botanique national de Bailleul, Société Linnéenne Nord Picardie, mémoire n.s. n°4, 132 p. Amiens.

LAMBINON, J., DELVOSALLE, L. & DUVIGNEAUD, J. (et coll.), 2004. - Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). 5^{ème} éd., 1167 p., Meise.

LEVY, V., HAUGUEL, J.-C. & VALET, J.M., 2010. - Tableau de bord de la flore patrimoniale préservée du département de la Somme. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, Conseil général de la Somme, DREAL de Picardie et Conseil régional de Picardie. 53 p.

SALIOU, P., 2001. - Bilan de la flore vasculaire du département de la Somme. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul. Conseil général de la Somme. 60 p. + annexes.

ANNEXE 1 - Liste des plantes d'intérêt patrimonial présentes en Picardie, dans l'Aisne, l'Oise et la Somme

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Achillea ptarmica</i> L.	Achillée sternutatoire [Herbe à éternuer]	02	60	80
<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy	Acinos des champs (s.l.) [Calament acinos]	02	60	80
<i>Aconitum napellus</i> L. subsp. <i>lusitanicum</i> Rouy	Aconit du Portugal	02	60	80
<i>Acorus calamus</i> L.	Acore odorant	02		80
<i>Actaea spicata</i> L.	Actée en épi	02	60	80
<i>Adonis aestivalis</i> L.	Adonide d'été	02	60	80
<i>Adonis annua</i> L.	Adonide d'automne [Goutte-de-sang]	02	60	80
<i>Agrimonia procera</i> Wallr.	Aigremoine odorante	02	60	80
<i>Agrostis vinealis</i> Schreb.	Agrostide des sables	02		
<i>Aira caryophylla</i> L.	Aïra caryophyllée (s.l.)	02	60	80
<i>Aira praecox</i> L.	Aïra précoce	02	60	80
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb.	Bugle petit-pin	02	60	80
<i>Ajuga genevensis</i> L.	Bugle de Genève	02	60	80
<i>Alchemilla glaucescens</i> Wallr.	Alchémille glauque			80
<i>Alchemilla xanthochlora</i> Rothm.	Alchémille vert jaunâtre	02	60	80
<i>Alisma gramineum</i> Lej.	Plantain-d'eau graminé	02		80
<i>Alisma lanceolatum</i> With.	Plantain-d'eau lancéolé	02	60	80
<i>Allium oleraceum</i> L.	Ail potager	02	60	80
<i>Allium scorodoprasum</i> L.	Ail rocambole [Rocambole]	02	60	80
<i>Allium sphaerocephalon</i> L.	Ail à tête ronde	02	60	
<i>Allium ursinum</i> L.	Ail des ours	02	60	80
<i>Alopecurus aequalis</i> Sobol.	Vulpin fauve	02	60	80
<i>Alopecurus bulbosus</i> Gouan	Vulpin bulbeux	02		80
<i>Alopecurus rendlei</i> Eig	Vulpin utriculé	02		
<i>Althaea hirsuta</i> L.	Guimauve hérissée	02	60	80
<i>Althaea officinalis</i> L.	Guimauve officinale [Guimauve]	02	60	80
<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L.	Alysson calicinal	02	60	80
<i>Ammophila arenaria</i> (L.) Link	Oyat des sables [Oyat]			80
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Rich.	Anacamptis pyramidal [Orchis pyramidal]	02	60	80
<i>Anagallis tenella</i> (L.) L.	Mouron délicat	02	60	80
<i>Andromeda polifolia</i> L.	Andromède à feuilles de polium [Andromède]	02		
<i>Anemone ranunculoides</i> L.	Anémone fausse-renoncule	02	60	80
<i>Anemone sylvestris</i> L.	Anémone sauvage	02	60	80
<i>Antennaria dioica</i> (L.) Gaertn.	Antennaire dioïque [Pied-de-chat]	02	60	80
<i>Anthemis arvensis</i> L.	Camomille des champs [Fausse camomille]	02	60	80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Anthemis cotula</i> L.	Camomille fétide	02	60	80
<i>Anthericum ramosum</i> L.	Phalangère rameuse [Herbe à l'araignée]	02	60	80
<i>Anthoxanthum aristatum</i> Boiss.	Flouve aristée	02		
<i>Anthriscus caucalis</i> Bieb.	Anthrisque des dunes [Cerfeuil des fous]	02	60	80
<i>Apera interrupta</i> (L.) Beauv.	Apère interrompue	02	60	80
<i>Aphanes australis</i> Rydb.	Aphane à petits fruits	02	60	80
<i>Apium graveolens</i> L.	Ache odorante [Céleri]		60	80
<i>Apium inundatum</i> (L.) Reichenb. f.	Ache inondée	02	60	80
<i>Apium repens</i> (Jacq.) Lag.	Ache rampante	02	60	80
<i>Arabis glabra</i> (L.) Bernh.	Arabette glabre	02	60	80
<i>Aristolochia clematitis</i> L.	Aristolochie clématite [Sarrasine]	02	60	80
<i>Armeria arenaria</i> (Pers.) Schult.	Armérie des sables	02	60	
<i>Armeria maritima</i> Willd.	Armérie maritime (s.l.) [Gazon d'Olympe]			80
<i>Artemisia campestris</i> L.	Armoise champêtre (s.l.)	02	60	
<i>Artemisia maritima</i> L.	Armoise maritime	02	60	80
<i>Asarum europaeum</i> L.	Asaret d'Europe	02	60	
<i>Asperula arvensis</i> L.	Aspérule des champs	02	60	80
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	Doradille noire [Capillaire noire]	02	60	80
<i>Aster amellus</i> L.	Aster amelle	02		
<i>Aster tripolium</i> L.	Aster maritime			80
<i>Astragalus cicer</i> L.	Astragale pois-chiche	02		
<i>Atriplex glabriuscula</i> Edmondst.	Arroche de Babington			80
<i>Atriplex laciniata</i> L.	Arroche laciniée			80
<i>Atriplex littoralis</i> L.	Arroche littorale			80
<i>Atriplex longipes</i> Drejer	Arroche stipitée			80
<i>Atropa bella-donna</i> L.	Belladone vénéneuse [Belladone]	02	60	80
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl.	Baldellie fausse-renoncule (s.l.)	02	60	80
<i>Barbarea intermedia</i> Boreau	Barbarée intermédiaire	02		
<i>Berberis vulgaris</i> L.	Vinettier commun [Épine-vinette]	02	60	80
<i>Beta vulgaris</i> L. subsp. <i>maritima</i> (L.) Arcang.	Bette maritime			80
<i>Bidens cernua</i> L.	Bident penché	02	60	80
<i>Bifora radians</i> Bieb.	Bifora rayonnant			80
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Chlore perfoliée	02	60	80
<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	Blechne en épi	02	60	80
<i>Blysmus compressus</i> (L.) Panzer ex Link	Blysmes comprimés	02	60	80
<i>Bolboschoenus laticarpus</i>	Scirpe à larges fruits		60	

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
Marhold et al.				
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla	[Scirpe maritime]	02	60	80
<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng	Bothriochloa pied-de-poule [Pied-de-poule]	02	60	
<i>Botrychium lunaria</i> (L.) Swartz	Botryche lunaire	02	60	80
<i>Brassica nigra</i> (L.) Koch	Chou noir [Moutarde noire]	02	60	80
<i>Brassica oleracea</i> L. subsp. <i>oleracea</i>	Chou sauvage			80
<i>Bromus arvensis</i> L.	Brome des champs	02	60	80
<i>Bromus commutatus</i> Schrad.	Brome variable	02	60	80
<i>Bromus diandrus</i> Roth	Brome à deux étamines (s.l.)	02		80
<i>Bromus racemosus</i> L.	Brome en grappe	02	60	80
<i>Bromus secalinus</i> L.	Brome faux-seigle (s.l.)	02	60	80
<i>Bromus tectorum</i> L.	Brome des toits	02	60	80
<i>Bunium bulbocastanum</i> L.	Bunium noix-de-terre [Terrenoix]	02	60	80
<i>Butomus umbellatus</i> L.	Butome en ombelle	02	60	80
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis	02	60	
<i>Cakile maritima</i> Scop.	Caquillier maritime			80
<i>Calamagrostis canescens</i> (Weber) Roth	Calamagrostide blanchâtre	02	60	80
<i>Calamintha menthifolia</i> Host	Calament des bois	02	60	80
<i>Calamintha nepeta</i> (L.) Savi	Calament à petites fleurs	02	60	80
<i>Calendula arvensis</i> L.	Souci des champs	02	60	80
<i>Callitriche hamulata</i> Kütz. ex Koch	Callitriche à crochets	02	60	80
<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais [Souci d'eau]	02	60	80
<i>Calystegia soldanella</i> (L.) R. Brown	Calystégie soldanelle [Liseron des dunes]			80
<i>Campanula glomerata</i> L.	Campanule agglomérée	02	60	80
<i>Campanula persicifolia</i> L.	Campanule à feuilles de pêcher (s.l.)	02	60	80
<i>Campanula rapunculoides</i> L.	Campanule fausse-raiponce [Raiponce]	02	60	80
<i>Capsella rubella</i> Reut.	Capselle rougeâtre	02	60	80
<i>Cardamine amara</i> L.	Cardamine amère [Cresson amer]	02	60	80
<i>Cardamine bulbifera</i> (L.) Crantz	Cardamine à bulbilles	02	60	80
<i>Cardamine heptaphylla</i> (Vill.) O.E. Schulz	Cardamine pennée	02	60	
<i>Cardamine impatiens</i> L.	Cardamine impatiente	02	60	80
<i>Cardaminopsis arenosa</i> (L.) Hayek	Cardaminopside de Borbás	02	60	80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Carduus tenuiflorus</i> Curt.	Chardon à petits capitules	02	60	80
<i>Carex acuta</i> L.	Laîche aiguë	02	60	80
<i>Carex appropinquata</i> C.F. Schumach.	Laîche paradoxale	02	60	80
<i>Carex arenaria</i> L.	Laîche des sables	02	60	80
<i>Carex brizoides</i> L.	Laîche fausse-brize	02	60	
<i>Carex canescens</i> L.	Laîche blanchâtre	02	60	
<i>Carex davalliana</i> Smith	Laîche de Davall	02	60	
<i>Carex demissa</i> Vahl ex Hartm.	Laîche déprimée	02	60	80
<i>Carex depauperata</i> Curt. ex With.	Laîche appauvrie	02	60	80
<i>Carex diandra</i> Schrank	Laîche arrondie	02	60	80
<i>Carex digitata</i> L.	Laîche digitée	02	60	80
<i>Carex distans</i> L.	Laîche distante (var.)	02	60	80
<i>Carex divisa</i> Huds.	Laîche divisée	02		80
<i>Carex echinata</i> Murray	Laîche étoilée	02	60	80
<i>Carex elongata</i> L.	Laîche allongée	02	60	80
<i>Carex ericetorum</i> Pollich	Laîche des bruyères	02	60	80
<i>Carex extensa</i> Good.	Laîche étirée			80
<i>Carex flava</i> L.	Laîche jaune	02	60	80
<i>Carex halleriana</i> Asso	Laîche de Haller	02		
<i>Carex hostiana</i> DC.	Laîche blonde	02	60	80
<i>Carex humilis</i> Leyss.	Laîche humble	02	60	
<i>Carex laevigata</i> Smith	Laîche lisse	02	60	
<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh.	Laîche filiforme	02	60	80
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch	Laîche à fruits écailleux	02	60	80
<i>Carex mairei</i> Coss. et Germ.	Laîche de Maire	02	60	
<i>Carex muricata</i> L.	Laîche de Paira	02	60	80
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard	Laîche noire	02	60	80
<i>Carex ornithopoda</i> Willd.	Laîche pied-d'oiseau	02	60	80
<i>Carex ovalis</i> Good.	Laîche des lièvres	02	60	80
<i>Carex pallescens</i> L.	Laîche pâle	02	60	80
<i>Carex panicea</i> L.	Laîche bleuâtre	02	60	80
<i>Carex praecox</i> Schreb.	Laîche précoce (s.l.)	02	60	
<i>Carex pseudocyperus</i> L.	Laîche faux-souchet	02	60	80
<i>Carex pulicaris</i> L.	Laîche puce	02	60	80
<i>Carex reichenbachii</i> Bonnet	Laîche de Reichenbach	02	60	80
<i>Carex rostrata</i> Stokes	Laîche ampoulée	02	60	80
<i>Carex strigosa</i> Huds.	Laîche maigre	02	60	80
<i>Carex tomentosa</i> L.	Laîche tomenteuse	02	60	80
<i>Carex trinervis</i> Degl.	Laîche trinervée			80
<i>Carex umbrosa</i> Host	Laîche des ombrages			80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Carex vesicaria</i> L.	Laîche vésiculeuse	02	60	80
<i>Carex viridula</i> Michaux	Laîche verdoyante	02	60	80
<i>Carex vulpina</i> L.	Laîche des renards	02	60	80
<i>Carthamus lanatus</i> L.	Carthame laineux	02	60	80
<i>Carum carvi</i> L.	Carvi officinal [Cumin des prés ; Carvi]	02		
<i>Carum verticillatum</i> (L.) Koch	Carvi verticillé		60	
<i>Catabrosa aquatica</i> (L.) Beauv.	Catabrose aquatique	02	60	80
<i>Catapodium marinum</i> (L.) C.E. Hubbard	Catapode marine			80
<i>Caucalis platycarpus</i> L.	Caucalide à fruits plats	02	60	80
<i>Centaurea cyanus</i> L.	Centaurée bleuet	02	60	80
<i>Centaurea solstitialis</i> L.	Centaurée du solstice	02	60	80
<i>Centaurium littorale</i> (D. Turn.) Gilm.	Érythrée littorale			80
<i>Centaurium pulchellum</i> (Swartz) Druce	Érythrée élégante	02	60	80
<i>Centunculus minimus</i> L.	Centenille naine [Centenille]	02	60	80
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs	02	60	80
<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch	Céphalanthère à longues feuilles	02	60	80
<i>Cerastium brachypetalum</i> Pers.	Céraiste à pétales courts (s.l.)	02	60	80
<i>Cerastium diffusum</i> Pers.	Céraiste à quatre étamines			80
<i>Cerastium pumilum</i> Curt.	Céraiste nain (s.l.)	02	60	80
<i>Ceratocarpus claviculata</i> (L.) Lidén	Cératocarpus à vrilles [Corydale à vrilles]		60	
<i>Ceratophyllum submersum</i> L.	Cornifle submergé	02		80
<i>Ceterach officinarum</i> Willd.	Cétérach officinal [Cétérach]	02	60	80
<i>Chamaecytisus hirsutus</i> (L.) Link	Petit-cytise couché [Cytise couché]	02		
<i>Chenopodium chenopodioides</i> (L.) Aell.	Chénopode à feuilles grasses			80
<i>Chenopodium glaucum</i> L.	Chénopode glauque	02	60	80
<i>Chenopodium murale</i> L.	Chénopode des murs	02	60	80
<i>Chenopodium pumilio</i> R. Brown	Chénopode couché	02		
<i>Chenopodium rubrum</i> L.	Chénopode rouge	02	60	80
<i>Chenopodium vulvaria</i> L.	Chénopode fétide [Arroche puante]	02	60	80
<i>Chondrilla juncea</i> L.	Chondrille effilée	02	60	80
<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L.	Dorine à feuilles alternes	02	60	80
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L.	Dorine à feuilles opposées	02	60	80
<i>Cicuta virosa</i> L.	Cicutaire vireuse [Ciguë aquatique]	02	60	80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Circaea xintermedia</i> Ehrh.	Circée intermédiaire	02	60	
<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill	Cirse anglais	02	60	80
<i>Cirsium tuberosum</i> (L.) All.	Cirse tubéreux	02		80
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl	Cladion marisque [Marisque]	02	60	80
<i>Cochlearia anglica</i> L.	Cochléaire d'Angleterre			80
<i>Cochlearia danica</i> L.	Cochléaire du Danemark			80
<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm.	Coeloglosse vert [Orchis grenouille]	02	60	80
<i>Comarum palustre</i> L.	Comaret des marais	02	60	80
<i>Conium maculatum</i> L.	Ciguë tachée [Grande ciguë]	02	60	80
<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret	Conopode dénudé	02	60	80
<i>Consolida regalis</i> S.F. Gray	Pied-d'alouette des champs [Dauphinelle consoude ; Pied- d'alouette]	02	60	80
<i>Coronilla minima</i> L.	Coronille naine	02	60	80
<i>Corydalis solida</i> (L.) Clairv.	Corydale solide	02	60	80
<i>Corynephorus canescens</i> (L.) Beauv.	Corynéphore blanchâtre	02	60	80
<i>Crambe maritima</i> L.	Crambe maritime [Chou marin]			80
<i>Crassula tillaea</i> Lester-Garland	Crassule tillée [Mousse fleurie]	02	60	
<i>Crataegus rhipidophylla</i> Gandoger	Aubépine à grands calices	02	60	80
<i>Crepis pulchra</i> L.	Crépide élégante		60	80
<i>Crepis tectorum</i> L.	Crépide des toits	02	60	80
<i>Crithmum maritimum</i> L.	Crithme maritime [Fenouil marin ; Perce-pierre]			80
<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L.	Cuscute à petites fleurs [Petite cuscute]	02	60	80
<i>Cuscuta europaea</i> L.	Cuscute d'Europe [Grande cuscute]	02	60	80
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	Chiendent dactyle	02	60	80
<i>Cynoglossum germanicum</i> Jacq.	Cynoglosse diaphane	02	60	
<i>Cyperus flavescens</i> L.	Souchet jaunâtre	02	60	80
<i>Cyperus fuscus</i> L.	Souchet brun	02	60	80
<i>Cystopteris fragilis</i> (L.) Bernh.	Cystoptéride fragile	02	60	80
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó	Dactylorhize incarnate (s.l.)	02	60	80
<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó	Dactylorhize tachée (s.l.)	02	60	80
<i>Dactylorhiza majalis</i> (Reichenb.) P.F. Hunt et Summerh.	Dactylorhize à larges feuilles [Orchis à larges feuilles]	02	60	80
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó	Dactylorhize négligée (s.l.)	02	60	80
<i>Dactylorhiza traunsteineri</i>	Dactylorhize de Traunsteiner	02		

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
(Sauter) Soó	[Orchis de Traunsteiner]			
<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC.	Danthonie décombante (s.l.)	02	60	80
<i>Daphne laureola</i> L.	Daphné lauréole [Laurier des bois]	02	60	80
<i>Daphne mezereum</i> L.	Daphné mézéréon [Bois-gentil]	02	60	80
<i>Descurainia sophia</i> (L.) Webb ex Prantl	Descurainie sagesse [Sagesse des chirurgiens]	02	60	80
<i>Dianthus armeria</i> L.	Œillet velu	02	60	80
<i>Dianthus carthusianorum</i> L.	Œillet des chartreux [Œillet de poète]	02	60	
<i>Dianthus deltoides</i> L.	Œillet deltoïdes	02	60	
<i>Digitalis lutea</i> L.	Digitale jaune	02	60	80
<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre [Gant de Notre-Dame]	02	60	80
<i>Digitaria ischaemum</i> (Schreb. ex Schweigg.) Muhlenb.	Digitaire glabre	02	60	80
<i>Diplotaxis muralis</i> (L.) DC.	Diplotaxe des murs	02	60	80
<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC.	Diplotaxe à feuilles ténues	02	60	80
<i>Dipsacus pilosus</i> L.	Cardère poilue	02	60	80
<i>Doronicum plantagineum</i> L.	Doronic à feuilles de plantain	02	60	80
<i>Draba muralis</i> L.	Drave des murs	02		
<i>Drosera intermedia</i> Hayne	Rossolis intermédiaire	02	60	
<i>Drosera rotundifolia</i> L.	Rossolis à feuilles rondes	02	60	80
<i>Dryopteris cristata</i> (L.) A. Gray	Dryoptéride à crêtes	02	60	80
<i>Elatine hexandra</i> (Lapierre) DC.	Élatine à six étamines	02	60	
<i>Eleocharis acicularis</i> (L.) Roem. et Schult.	Éléocharide épingle [Scirpe épingle]	02		80
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Smith) Desv.	Éléocharide à tiges nombreuses [Scirpe à tiges nombreuses]	02	60	80
<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. et Schult.	Éléocharide ovoïde [Scirpe à inflorescence ovoïde]	02	60	
<i>Eleocharis quinqueflora</i> (F.X. Hartm.) O. Schwartz	Éléocharide pauciflore [Scirpe pauciflore]	02	60	80
<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult.	Éléocharide à une écaille [Scirpe à une écaille]	02	60	80
<i>Elymus athericus</i> (Link) Kerguélen	Élyme piquant	02	60	80
<i>Elymus campestris</i> (Godr. et Gren.) Kerguélen	Élyme champêtre (s.l.)	02	60	80
<i>Elymus caninus</i> (L.) L.	Élyme des chiens [Chiendent commun]	02	60	80
<i>Elymus farctus</i> (Viv.) Runemark ex Melderis	Élyme nord-atlantique [Chiendent à feuilles de jonc]			80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Epilobium lanceolatum</i> Seb. et Mauri	Épilobe lancéolé	02	60	80
<i>Epilobium obscurum</i> Schreb.	Épilobe obscur	02	60	80
<i>Epilobium palustre</i> L.	Épilobe des marais	02	60	80
<i>Epilobium roseum</i> Schreb.	Épilobe rosé	02	60	80
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffmann) Besser	Épipactis brun rouge	02	60	80
<i>Epipactis muelleri</i> Godf.	Épipactis de Müller	02	60	80
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz	Épipactis des marais	02	60	80
<i>Epipactis purpurata</i> Smith	Épipactis pourpré	02	60	80
<i>Equisetum fluviatile</i> L.	Prêle des boursiers	02	60	80
<i>Equisetum hyemale</i> L.	Prêle d'hiver	02	60	80
<i>Equisetum sylvaticum</i> L.	Prêle des forêts	02	60	
<i>Erica cinerea</i> L.	Bruyère cendrée	02	60	80
<i>Erica tetralix</i> L.	Bruyère quaternée	02	60	
<i>Erigeron acer</i> L.	Vergerette âcre	02	60	80
<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck.	Linaigrette à feuilles étroites	02	60	80
<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe	Linaigrette à larges feuilles	02	60	80
<i>Eriophorum vaginatum</i> L.	Linaigrette engainée	02	60	
<i>Erodium lebelii</i> Jord.	Érodion glutineux	02		80
<i>Erucastrum gallicum</i> (Willd.) O.E. Schulz	Érucastre de Pollich	02	60	80
<i>Eryngium maritimum</i> L.	Panicaut maritime			80
<i>Erysimum cheiranthoides</i> L.	Vélar fausse-giroflée	02	60	80
<i>Euphorbia dulcis</i> L.	Euphorbe pourprée	02	60	80
<i>Euphorbia palustris</i> L.	Euphorbe des marais	02	60	80
<i>Euphorbia paralias</i> L.	Euphorbe maritime	02		80
<i>Euphorbia platyphyllos</i> L.	Euphorbe à larges feuilles	02	60	80
<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck.	Euphorbe de Séguier	02	60	
<i>Euphorbia stricta</i> L.	Euphorbe raide	02	60	
<i>Euphrasia nemorosa</i> (Pers.) Wallr.	Euphrase des bois	02	60	80
<i>Euphrasia officinalis</i> L.	Euphrase officinale (s.l.) [Casse-lunettes ; Euphrase glanduleuse]	02	60	80
<i>Euphrasia stricta</i> J.P. Wolff ex Lehm.	Euphrase raide	02	60	80
<i>Falcaria vulgaris</i> Bernh.	Falcaire des champs	02	60	80
<i>Festuca altissima</i> All.	Fétuque des bois	02		
<i>Festuca filiformis</i> Pourr.	Fétuque capillaire	02	60	80
<i>Festuca heteropachys</i> (St-Yves) Patzke ex Auquier	Fétuque hétéropachyde	02	60	80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Festuca heterophylla</i> Lam.	Fétuque hétérophylle	02	60	80
<i>Festuca juncifolia</i> St-Amans	Fétuque à feuilles de jonc			80
<i>Filago minima</i> (Smith) Pers.	Cotonnière naine	02	60	80
<i>Filago pyramidata</i> L.	Cotonnière pyramidale	02	60	80
<i>Filago vulgaris</i> Lam.	Cotonnière d'Allemagne	02	60	80
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench	Filipendule à six pétales [Filipendule]	02	60	80
<i>Fragaria moschata</i> Weston	Fraisier musqué	02	60	80
<i>Fragaria viridis</i> Weston	Fraisier vert	02	60	80
<i>Fritillaria meleagris</i> L.	Fritillaire pintade [Damier]			80
<i>Fumana procumbens</i> (Dun.) Gren. et Godr.	Fumana couché	02	60	
<i>Fumaria capreolata</i> L.	Fumeterre grimpante	02	60	80
<i>Fumaria parviflora</i> Lam.	Fumeterre à petites fleurs	02	60	80
<i>Fumaria vaillantii</i> Loisel.	Fumeterre de Vaillant	02	60	80
<i>Gagea lutea</i> (L.) Ker-Gawl.	Gagée des bois	02		
<i>Gagea villosa</i> (Bieb.) Sweet	Gagée des champs	02	60	80
<i>Galanthus nivalis</i> L.	Galanthe perce-neige [Perce-neige]	02	60	80
<i>Galeopsis angustifolia</i> Ehrh. ex Hoffmann	Galéopse à feuilles étroites	02	60	80
<i>Galeopsis bifida</i> Boenningh.	Galéopse bifide	02	60	80
<i>Galium boreale</i> L.	Gaillet boréal	02	60	80
<i>Galium debile</i> Desv.	Gaillet chétif	02	60	
<i>Galium fleurotii</i> Jord.	Gaillet de Fleurot			80
<i>Galium glaucum</i> L.	Gaillet glauque	02	60	
<i>Galium parisiense</i> L.	Gaillet de Paris	02	60	80
<i>Galium saxatile</i> L.	Gaillet des rochers	02	60	80
<i>Galium spurium</i> L.	Gaillet bâtard	02		80
<i>Galium uliginosum</i> L.	Gaillet des fanges	02	60	80
<i>Genista anglica</i> L.	Genêt d'Angleterre	02	60	80
<i>Genista pilosa</i> L.	Genêt poilu	02	60	
<i>Genistella sagittalis</i> (L.) Gams	Génistelle ailée [Lacet]	02	60	80
<i>Gentiana cruciata</i> L.	Gentiane croisette	02	60	80
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L.	Gentiane pneumonanthe	02	60	80
<i>Gentianella amarella</i> (L.) Börner	Gentianelle amère	02	60	80
<i>Gentianella ciliata</i> (L.) Borkh.	Gentianelle ciliée	02		80
<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner	Gentianelle d'Allemagne	02	60	80
<i>Geranium lucidum</i> L.	Géranium luisant	02	60	
<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Géranium à feuilles rondes	02	60	80
<i>Geranium sanguineum</i> L.	Géranium sanguin	02	60	80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Geranium sylvaticum</i> L.	Géranium des forêts	02		80
<i>Geum rivale</i> L.	Benoîte des ruisseaux	02	60	80
<i>Glaucium flavum</i> Crantz	Glaucière jaune	02		80
<i>Glaux maritima</i> L.	Glaux maritime [Glaux]		60	80
<i>Glebionis segetum</i> (L.) Fourr.	[Chrysanthème des moissons]	02	60	80
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire ponctuée	02	60	80
<i>Gnaphalium luteoalbum</i> L.	Gnaphale jaunâtre	02	60	80
<i>Gnaphalium sylvaticum</i> L.	Gnaphale des forêts	02	60	80
<i>Goodyera repens</i> (L.) R. Brown	Goodyère rampante	02	60	80
<i>Groenlandia densa</i> (L.) Fourr.	Groenlandie dense [Potamot dense]	02	60	80
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) L.C.M. Rich.	Gymnadénie odorante	02	60	80
<i>Gymnocarpium dryopteris</i> (L.) Newman	Gymnocarpion du chêne	02	60	80
<i>Gymnocarpium robertianum</i> (Hoffmann) Newman	Gymnocarpion du calcaire	02	60	
<i>Halimione pedunculata</i> (L.) Aell.	Obione pédonculée			80
<i>Halimione portulacoides</i> (L.) Aell.	Obione faux-pourpier			80
<i>Heliotropium europaeum</i> L.	Héliotrope d'Europe	02		
<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	02	60	80
<i>Helleborus viridis</i> L.	Hellébore occidental	02	60	80
<i>Herminium monorchis</i> (L.) R. Brown	Herminion caché [Orchis musc]	02	60	80
<i>Herniaria glabra</i> L.	Herniaire glabre	02	60	80
<i>Herniaria hirsuta</i> L.	Herniaire velue	02	60	80
<i>Hieracium glaucinum</i> Jord.	Épervière précoce	02	60	
<i>Hieracium lactucella</i> Wallr.	Épervière petite-laitue	02	60	80
<i>Hieracium laevigatum</i> Willd.	Épervière lisse	02	60	80
<i>Hieracium maculatum</i> Schrank	Épervière tachée	02	60	80
<i>Hieracium sabaudum</i> L.	Épervière de Savoie	02	60	80
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Himantoglosse barbe-de-bouc [Loroglosse ; Orchis bouc]	02	60	80
<i>Hippophae rhamnoides</i> L.	Argousier faux-nerprun [Argousier]			80
<i>Hippuris vulgaris</i> L.	Pesse commune [Pesse d'eau]	02	60	80
<i>Holosteum umbellatum</i> L.	Holostée en ombelle	02	60	80
<i>Honckenia peploides</i> (L.) Ehrh.	Honckénia fausse-péplide [Pourpier de mer]			80
<i>Hordelymus europaeus</i> (L.) Jessen ex Harz	Hordélyme d'Europe [Orge des bois]	02	60	80
<i>Hordeum marinum</i> Huds.	Orge maritime			80
<i>Hordeum secalinum</i> Schreb.	Orge faux-seigle	02	60	80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Hottonia palustris</i> L.	Hottonie des marais	02	60	80
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L.	Morrène aquatique [Petit nénuphar ; Morrène]	02	60	80
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L.	Hydrocotyle commune [Écuelle d'eau]	02	60	80
<i>Hyoscyamus niger</i> L.	Jusquiamme noire [Jusquiamme]	02	60	80
<i>Hypericum androsaemum</i> L.	Millepertuis androsème [Androsème ; Toute-saine]	02	60	80
<i>Hypericum desetangsii</i> Lamotte	Millepertuis de Des Etangs	02	60	80
<i>Hypericum elodes</i> L.	Millepertuis des marais	02	60	80
<i>Hypericum maculatum</i> Crantz	Millepertuis taché	02	60	80
<i>Hypericum montanum</i> L.	Millepertuis des montagnes	02	60	80
<i>Hypochaeris glabra</i> L.	Porcelle glabre	02	60	80
<i>Iberis amara</i> L.	Ibéride amer	02	60	80
<i>Impatiens noli-tangere</i> L.	Balsamine n'y-touchez-pas [Balsamine sauvage]	02	60	80
<i>Inula britannica</i> L.	Inule des fleuves	02	60	
<i>Inula salicina</i> L.	Inule à feuilles de saule	02	60	80
<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide [Glaïeul puant]	02	60	80
<i>Isolepis cernua</i> (Vahl) Roem. et Schult.	[Scirpe penché]			80
<i>Isolepis fluitans</i> (L.) R. Brown	[Scirpe flottant]	02	60	80
<i>Isopyrum thalictroides</i> L.	Isopyre faux-pigamon	02	60	
<i>Jasione montana</i> L.	Jasione des montagnes	02	60	80
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffmann	Jonc à fleurs aiguës	02	60	80
<i>Juncus ambiguus</i> Guss.	Jonc des grenouilles			80
<i>Juncus bulbosus</i> L.	Jonc bulbeux (s.l.)	02	60	80
<i>Juncus compressus</i> Jacq.	Jonc comprimé	02	60	80
<i>Juncus gerardii</i> Loisel.	Jonc de Gérard			80
<i>Juncus maritimus</i> Lam.	Jonc maritime			80
<i>Juncus squarrosus</i> L.	Jonc rude	02	60	
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank	Jonc à fleurs obtuses	02	60	80
<i>Juniperus communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	Genévrier commun (s.l.)	02	60	80
<i>Koeleria albescens</i> DC.	Koelérie blanchâtre	02		80
<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult.	Koelérie grêle	02	60	80
<i>Lactuca perennis</i> L.	Laitue vivace	02	60	80
<i>Lactuca virosa</i> L.	Laitue vireuse	02	60	80
<i>Lamium hybridum</i> Vill.	Lamier découpé	02	60	80
<i>Lamium maculatum</i> L.	Lamier taché			80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Laserpitium latifolium</i> L.	Laser à larges feuilles	02	60	
<i>Lathraea squamaria</i> L.	Lathrée écailleuse	02	60	80
<i>Lathyrus hirsutus</i> L.	Gesse hérissée	02	60	80
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler	Gesse des montagnes	02	60	
<i>Lathyrus nissolia</i> L.	Gesse de Nissolle	02	60	80
<i>Lathyrus palustris</i> L.	Gesse des marais	02	60	80
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Swartz	Léersie à fleurs de riz [Faux-riz]	02	60	80
<i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre	Spéculaire hybride [Petite spéculaire]	02	60	80
<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix	Spéculaire miroir-de-Vénus [Miroir de Vénus]	02	60	80
<i>Lemna gibba</i> L.	Lenticule gibbeuse	02	60	80
<i>Leontodon saxatilis</i> Lam.	Liondent à tige nue [Thrincie hérissée]	02	60	80
<i>Leonurus cardiaca</i> L.	Agripaume cardiaque [Agripaume]	02	60	80
<i>Lepidium campestre</i> (L.) R. Brown	Passerage champêtre	02	60	80
<i>Lepidium ruderales</i> L.	Passerage rudérale	02	60	80
<i>Leucojum vernum</i> L.	Nivéole printanière	02	60	80
<i>Leymus arenarius</i> (L.) Hochst.	Leyme des sables [Elyme des sables]			80
<i>Lilium martagon</i> L.	Lis martagon		60	80
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Swartz	Limodore à feuilles avortées [Limodore]	02	60	80
<i>Limonium vulgare</i> Mill.	Statice commun			80
<i>Limosella aquatica</i> L.	Limoselle aquatique	02	60	80
<i>Linaria supina</i> (L.) Chazelles	Linaire couchée	02	60	80
<i>Linum leonii</i> F.W. Schultz	Lin de Leo	02		80
<i>Linum tenuifolium</i> L.	Lin à feuilles ténues	02	60	80
<i>Liparis loeselii</i> (L.) L.C.M. Rich.	Liparis de Loesel	02	60	80
<i>Lithospermum arvense</i> L.	Grémil des champs	02	60	80
<i>Lithospermum purpureocaeruleum</i> L.	Grémil bleu pourpre	02	60	
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Aschers.	Littorelle des étangs	02	60	80
<i>Lobelia urens</i> L.	Lobélie brûlante		60	
<i>Luzula luzuloides</i> (Lam.) Dandy et Wilmott	Luzule blanchâtre	02	60	
<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin	Luzule des forêts	02	60	80
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	Lychnide fleur-de-coucou [Fleur de coucou]	02	60	80
<i>Lychnis viscaria</i> L.	Lychnide visqueuse	02	60	

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub	Lycopodielle inondée [Lycopode inondé]	02	60	80
<i>Lysimachia thyrsoflora</i> L.	Lysimaque à fleurs en thyse	02		80
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L.	Salicaire à feuilles d'hyssope	02	60	80
<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A. Webb	Salicaire pourpier [Pourpier d'eau]	02	60	80
<i>Maianthemum bifolium</i> (L.) F.W. Schmidt	Maïanthème à deux feuilles	02	60	80
<i>Malva alcea</i> L.	Mauve alcée	02	60	80
<i>Marrubium vulgare</i> L.	Marrube commun [Marrube blanc]	02	60	80
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Luzerne tachée	02	60	80
<i>Medicago minima</i> (L.) L.	Luzerne naine	02	60	80
<i>Medicago polymorpha</i> L.	Luzerne polymorphe	02	60	80
<i>Melampyrum arvense</i> L.	Mélampyre des champs (s.l.)	02	60	80
<i>Melampyrum cristatum</i> L.	Mélampyre à crêtes	02	60	80
<i>Melica nutans</i> L.	Mélique penchée	02	60	80
<i>Melittis melissophyllum</i> L.	Mélitte à feuilles de mélisse [Mélisse des bois]	02	60	80
<i>Mentha pulegium</i> L.	Menthe pouliot [Pouliot]	02	60	80
<i>Menyanthes trifoliata</i> L.	Ményanthe trèfle-d'eau [Trèfle d'eau]	02	60	80
<i>Mibora minima</i> (L.) Desv.	Mibore naine	02	60	80
<i>Misopates orontium</i> (L.) Rafin.	Misopates rubicond [Tête-de-mort ; Muflier des champs]	02	60	80
<i>Monotropa hypopitys</i> L.	Monotrope sucepin (s.l.) [Sucepin]	02	60	80
<i>Montia minor</i> C.C. Gmel.	Montie naine	02	60	80
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill.	Muscari à toupet	02	60	80
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten.	Muscari négligé	02		80
<i>Myosotis discolor</i> Pers.	Myosotis versicolore (s.l.)	02	60	80
<i>Myosotis nemorosa</i> Besser	Myosotis à poils réfractés	02		
<i>Myosotis sylvatica</i> Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	02	60	80
<i>Myosurus minimus</i> L.	Ratoncule naine	02	60	80
<i>Myriophyllum alterniflorum</i> DC.	Myriophylle à fleurs alternes	02	60	80
<i>Myriophyllum verticillatum</i> L.	Myriophylle verticillé	02	60	80
<i>Najas marina</i> L. subsp. <i>marina</i>	Naïade commune (s.l.)	02	60	80
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L. subsp. <i>pseudonarcissus</i>	Jonquille sauvage	02	60	80
<i>Nardurus maritimus</i> (L.) Murb.	Nardure unilatéral	02	60	80
<i>Nardus stricta</i> L.	Nard raide	02	60	
<i>Nasturtium microphyllum</i> (Boenningh.) Reichenb.	Cresson à petites feuilles	02	60	80
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.	[Orchis brûlé]	02	60	80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
Bateman, Pridgeon et M.W. Chase				
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) L.C.M. Rich.	Néottie nid-d'oiseau [Néottie]	02	60	80
<i>Nymphaea alba</i> L. subsp. <i>alba</i>	Nymphéa blanc (s.l.)	02	60	80
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv.	Odontite jaune	02	60	80
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	02	60	80
<i>Oenanthe crocata</i> L.	Oenanthe safranée [Pensacre]		60	80
<i>Oenanthe fistulosa</i> L.	Oenanthe fistuleuse	02	60	80
<i>Oenanthe fluviatilis</i> (Bab.) Colem.	Oenanthe fluviatile	02	60	80
<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C. Gmel.	Oenanthe de Lachenal	02	60	80
<i>Oenanthe silaifolia</i> Bieb.	Oenanthe à feuilles de silaüs	02	60	80
<i>Ononis natrix</i> L.	Bugrane gluante [Coqsigrue]	02	60	80
<i>Ononis pusilla</i> L.	Bugrane naine	02	60	
<i>Ononis spinosa</i> L.	Bugrane épineuse	02	60	80
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	Ophioglosse commune [Langue de serpent]	02	60	80
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W. Schmidt) Moench	Ophrys frelon [Ophrys bourdon]	02	60	80
<i>Ophrys insectifera</i> L.	Ophrys mouche	02	60	80
<i>Ophrys sphegodes</i> Mill.	Ophrys araignée	02	60	80
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	Orchis homme pendu [Acéras ; Homme pendu]	02	60	80
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle	02	60	80
<i>Orchis militaris</i> L.	Orchis militaire	02	60	80
<i>Orchis morio</i> L.	Orchis bouffon	02	60	80
<i>Orchis simia</i> Lam.	Orchis singe	02	60	80
<i>Oreopteris limbosperma</i> (Bellardi ex All.) Holub	Oréoptéride des montagnes [Fougère des montagnes]	02	60	
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Ornithogale des Pyrénées [Asperge des bois]	02	60	80
<i>Ornithopus perpusillus</i> L.	Ornithope délicat [Pied-d'oiseau]	02	60	80
<i>Orobanche alba</i> Steph. ex Willd.	Orobanche du thym	02	60	80
<i>Orobanche amethystea</i> Thuill.	Orobanche améthyste	02	60	80
<i>Orobanche caryophyllacea</i> Smith	Orobanche du gaillet	02	60	80
<i>Orobanche elatior</i> Sutton	Orobanche élevée	02	60	80
<i>Orobanche gracilis</i> Smith	Orobanche sanglante	02	60	80
<i>Orobanche hederæ</i> Vaucher ex Duby	Orobanche du lierre	02	60	
<i>Orobanche minor</i> Smith	Orobanche à petites fleurs	02	60	80
<i>Orobanche picridis</i> F.W. Schultz	Orobanche de la picride	02	60	80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Orobanche purpurea</i> Jacq.	Orobanche pourpre	02	60	80
<i>Orobanche rapum-genistae</i> Thuill.	Orobanche du genêt	02	60	80
<i>Orobanche teucrii</i> Holandre	Orobanche de la germandrée	02	60	80
<i>Osmunda regalis</i> L.	Osmonde royale	02	60	80
<i>Papaver hybridum</i> L.	Pavot hispide	02	60	80
<i>Parapholis incurva</i> (L.) C.E. Hubbard	Lepture courbé			80
<i>Parapholis strigosa</i> (Dum.) C.E. Hubbard	Lepture maigre			80
<i>Parentucellia viscosa</i> (L.) Caruel	Eufragie visqueuse		60	
<i>Parietaria officinalis</i> L.	Pariétaire officinale	02	60	80
<i>Parnassia palustris</i> L.	Parnassie des marais	02	60	80
<i>Pedicularis palustris</i> L.	Pédiculaire des marais	02	60	80
<i>Pedicularis sylvatica</i> L.	Pédiculaire des forêts	02	60	80
<i>Persicaria bistorta</i> (L.) Samp.	[Renouée bistorte, Bistorte]	02	60	80
<i>Persicaria minor</i> (Huds.) Opiz	[Renouée mineure]	02	60	
<i>Persicaria mitis</i> (Schrank) Asenov	[Renouée douce]	02	60	80
<i>Petasites hybridus</i> (L.) P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.	Pétasite officinal	02	60	80
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W. Ball et Heywood	Pétrorhagie prolifère [Œillet prolifère]	02	60	80
<i>Petroselinum segetum</i> (L.) Koch	Persil des moissons	02	60	80
<i>Peucedanum carvifolia</i> Vill.	Peucedan à feuilles de carvi	02	60	80
<i>Peucedanum cervaria</i> (L.) Lapeyr.	Peucedan des cerfs	02	60	
<i>Peucedanum palustre</i> (L.) Moench	Peucedan des marais	02	60	80
<i>Phegopteris connectilis</i> (Michaux) Watt	Phégoptéride polypode	02		
<i>Phleum arenarium</i> L.	Fléole des sables	02	60	80
<i>Phleum phleoides</i> (L.) Karst.	Fléole de Boehmer	02	60	80
<i>Phyteuma nigrum</i> F.W. Schmidt	Raiponce noire	02		
<i>Phyteuma spicatum</i> L.	Raiponce en épi	02	60	80
<i>Pinguicula vulgaris</i> L.	Grassette commune	02	60	80
<i>Plantago arenaria</i> Waldst. et Kit.	Plantain des sables	02	60	80
<i>Plantago coronopus</i> L.	Plantain corne de cerf	02	60	80
<i>Plantago maritima</i> L.	Plantain maritime			80
<i>Poa bulbosa</i> L.	Pâturin bulbeux	02	60	80
<i>Poa chaixii</i> Vill.	Pâturin de Chaix	02	60	80
<i>Poa palustris</i> L.	Pâturin des marais	02	60	80
<i>Polycnemum majus</i> A. Braun	Polycnème élevé [Grand polycnème]	02		

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Polygala amarella</i> Crantz	Polygala d'Autriche [Polygala amer]	02	60	80
<i>Polygala calcarea</i> F.W. Schultz	Polygala du calcaire	02	60	80
<i>Polygala comosa</i> Schkuhr	Polygala chevelu	02	60	80
<i>Polygala serpyllifolia</i> Hose	Polygala à feuilles de serpolet	02	60	80
<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce	Sceau-de-Salomon odorant	02	60	80
<i>Polygonatum verticillatum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon verticillé	02	60	
<i>Polygonum oxyspermum</i> C.A. Mey. et Bunge ex Ledeb.	Renouée de Ray			80
<i>Polypodium vulgare</i> L.	Polypode vulgaire	02	60	80
<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth	Polystic à aiguillons	02	60	80
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) Woynar	Polystic à soies	02	60	80
<i>Potamogeton acutifolius</i> Link	Potamot à feuilles aiguës	02	60	80
<i>Potamogeton berchtoldii</i> Fieb.	Potamot de Berchtold	02	60	80
<i>Potamogeton coloratus</i> Hornem.	Potamot coloré	02	60	80
<i>Potamogeton friesii</i> Rupr.	Potamot de Fries			80
<i>Potamogeton gramineus</i> L.	Potamot graminée	02	60	80
<i>Potamogeton lucens</i> L.	Potamot luisant	02	60	80
<i>Potamogeton natans</i> L.	Potamot nageant	02	60	80
<i>Potamogeton nodosus</i> Poiret	Potamot flottant	02	60	
<i>Potamogeton obtusifolius</i> Mert. et Koch	Potamot à feuilles obtuses	02		80
<i>Potamogeton perfoliatus</i> L.	Potamot perfolié	02	60	80
<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr.	Potamot à feuilles de renouée	02	60	80
<i>Potamogeton pusillus</i> L.	Potamot fluet	02	60	80
<i>Potamogeton trichoides</i> Cham. et Schlecht.	Potamot capillaire	02	60	80
<i>Potentilla anglica</i> Laichard.	Potentille d'Angleterre	02		80
<i>Potentilla argentea</i> L.	Potentille argentée	02	60	80
<i>Primula vulgaris</i> Huds.	Primevère acaule	02	60	80
<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Scholler	Brunelle à grandes fleurs	02	60	80
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L.	Brunelle laciniée	02	60	80
<i>Prunus padus</i> L.	Prunier à grappes [Cerisier à grappes ; Putiet]	02	60	80
<i>Pseudofumaria alba</i> (Mill.) Lidén	Corydale blanchâtre	02	60	80
<i>Puccinellia distans</i> (L.) Parl.	Atropis distant	02		80
<i>Puccinellia maritima</i> (Huds.) Parl.	Atropis maritime			80
<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn.	Pulicaire annuelle	02	60	80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bast.) Boreau	Pulmonaire à longues feuilles	02	60	80
<i>Pulmonaria montana</i> Lej.	Pulmonaire des montagnes	02	60	80
<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill.	Pulsatille commune [Anémone pulsatille]	02	60	80
<i>Pyrola minor</i> L.	Pyrole mineure	02	60	80
<i>Pyrola rotundifolia</i> L.	Pyrole à feuilles rondes	02	60	80
<i>Pyrus communis</i> L. subsp. <i>pyraster</i> (L.) Ehrh.	Poirier poirasse [Poirier sauvage]	02	60	80
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	02	60	80
<i>Radiola linoides</i> Roth	Radiole faux-lin	02	60	80
<i>Ranunculus aquatilis</i> L.	Renoncule aquatique	02	60	80
<i>Ranunculus baudotii</i> Godr.	Renoncule de Baudot			80
<i>Ranunculus circinatus</i> Sibth.	Renoncule en crosse	02	60	80
<i>Ranunculus fluitans</i> Lam.	Renoncule flottante	02	60	80
<i>Ranunculus hederaceus</i> L.	Renoncule à feuilles de lierre	02	60	80
<i>Ranunculus lingua</i> L.	Renoncule langue [Grande douve]	02	60	80
<i>Ranunculus parviflorus</i> L.	Renoncule à petites fleurs	02	60	80
<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank	Renoncule peltée	02	60	80
<i>Ranunculus penicillatus</i> (Dum.) Bab.	Renoncule en pinceau (s.l.)	02		80
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz	Renoncule sardonie	02	60	80
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix	Renoncule à feuilles capillaires	02	60	80
<i>Reseda phyteuma</i> L.	Réséda raiponce	02	60	80
<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich	Rhinanthe velu (s.l.)	02	60	80
<i>Rhinanthus angustifolius</i> C.C. Gmel.	Rhinanthe à feuilles étroites (s.l.)	02	60	80
<i>Rhinanthus minor</i> L.	Rhinanthe à petites fleurs (s.l.)	02	60	80
<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl	Rhynchospore blanc	02	60	
<i>Ribes nigrum</i> L.	Groseillier noir [Cassisier]	02	60	80
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser	Rorippe des marais	02	60	80
<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser	Rorippe sauvage	02	60	80
<i>Rosa agrestis</i> Savi	Rosier agreste	02	60	80
<i>Rosa elliptica</i> Tausch	Rosier elliptique	02		80
<i>Rosa spinosissima</i> L.	Rosier pimprenelle	02	60	80
<i>Rosa stylosa</i> Desv.	Rosier à longs styles	02	60	80
<i>Rosa tomentosa</i> Smith	Rosier tomenteux	02	60	80
<i>Rubus saxatilis</i> L.	Ronce des rochers	02	60	80
<i>Rumex maritimus</i> L.	Patience maritime	02	60	80
<i>Rumex palustris</i> Smith	Patience des marais	02	60	80
<i>Rumex pulcher</i> L.	Patience élégante	02	60	80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Rumex thyrsiflorus</i> Fingerh.	Oseille à oreillettes	02	60	80
<i>Ruppia cirrhosa</i> (Petagna) Grande	Ruppie spiralée			80
<i>Ruppia maritima</i> L.	Ruppie maritime			80
<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon piquant [Petit houx]	02	60	80
<i>Sagina maritima</i> G. Don	Sagine maritime			80
<i>Sagina nodosa</i> (L.) Fenzl	Sagine noueuse	02	60	80
<i>Sagittaria sagittifolia</i> L.	Sagittaire flèche-d'eau [Fléchière]	02	60	80
<i>Salicornia europaea</i> L.	Salicorne d'Europe			80
<i>Salicornia procumbens</i> Smith	Salicorne couchée			80
<i>Salicornia pusilla</i> J. Woods	Salicorne à une fleur			80
<i>Salix atrocineria</i> Brot.	Saule roux	02	60	80
<i>Salix aurita</i> L.	Saule à oreillettes	02	60	80
<i>Salix fragilis</i> L.	Saule fragile	02	60	80
<i>Salix purpurea</i> L.	Saule pourpre (var.) [Saule de Lambert]	02	60	80
<i>Salix repens</i> L.	Saule rampant	02	60	80
<i>Salix triandra</i> L.	Saule à trois étamines [Saule amandier]	02	60	80
<i>Salsola kali</i> L.	Soude kali (s.l.)			80
<i>Sambucus racemosa</i> L.	Sureau à grappes	02	60	80
<i>Samolus valerandi</i> L.	Samole de Valerandus [Mouron d'eau ; Samole]	02	60	80
<i>Saxifraga granulata</i> L.	Saxifrage granulée	02	60	80
<i>Scandix pecten-veneris</i> L.	Scandix peigne-de-Vénus [Peigne de Vénus]	02	60	80
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla	[Scirpe des lacs ; Jonc des chaisiers]	02	60	80
<i>Schoenoplectus pungens</i> (Vahl) Palla	[Scirpe piquant]			80
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C. Gmel.) Palla	[Scirpe de Tabernaemontanus ; Jonc des chaisiers glauque]	02	60	80
<i>Schoenus nigricans</i> L.	Choin noirâtre	02	60	80
<i>Scilla bifolia</i> L.	Scille à deux feuilles	02	60	80
<i>Scleranthus annuus</i> L.	Gnavelle annuelle (s.l.)	02	60	80
<i>Scleranthus perennis</i> L.	Gnavelle vivace	02	60	80
<i>Scorzonera humilis</i> L.	Scorsonère humble	02	60	80
<i>Scrophularia umbrosa</i> Dum.	Scrofulaire ailée (s.l.)	02	60	80
<i>Scutellaria minor</i> Huds.	Scutellaire naine	02	60	80
<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen	Sécurigère bigarrée [Coronille bigarrée]	02	60	80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Sedum cepaea</i> L.	Orpin paniculé	02	60	
<i>Sedum forsterianum</i> Smith	Orpin élégant	02	60	80
<i>Sedum rubens</i> L.	Orpin rougeâtre	02	60	80
<i>Sedum rupestre</i> L.	Orpin réfléchi [Trique-madame]	02	60	80
<i>Sedum sexangulare</i> L.	Orpin à six angles	02	60	
<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L.	Sélin à feuilles de carvi	02	60	80
<i>Senecio aquaticus</i> Hill	Séneçon aquatique (s.l.)	02	60	80
<i>Senecio ovatus</i> (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs (s.l.)	02	60	80
<i>Senecio paludosus</i> L.	Séneçon des marais	02	60	80
<i>Senecio sylvaticus</i> L.	Séneçon des forêts	02	60	80
<i>Serratula tinctoria</i> L.	Serratule des teinturiers	02	60	80
<i>Seseli annuum</i> L.	Séséli coloré	02	60	
<i>Seseli libanotis</i> (L.) Koch	Séséli libanotide	02	60	80
<i>Seseli montanum</i> L.	Séséli des montagnes	02	60	80
<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard.	Seslérie bleuâtre	02	60	80
<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz et Thell.	Silaüs des prés	02	60	80
<i>Silene conica</i> L.	Silène conique	02	60	80
<i>Silene gallica</i> L.	Silène de France	02	60	80
<i>Silene noctiflora</i> L.	Silène de nuit	02	60	80
<i>Silene nutans</i> L.	Silène penché	02	60	
<i>Silene otites</i> (L.) Wibel	Silène à oreillettes	02	60	
<i>Sisymbrium supinum</i> L.	Sisymbre couché	02	60	80
<i>Sium latifolium</i> L.	Berle à larges feuilles [Grande berle]	02	60	80
<i>Sonchus palustris</i> L.	Laiteron des marais	02	60	80
<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	Sorbier alouchier [Alouchier]	02	60	80
<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers.	Sorbier à larges feuilles [Alisier de Fontainebleau]	02	60	80
<i>Sparganium emersum</i> Rehm.	Rubanier simple	02	60	80
<i>Sparganium natans</i> L.	Rubanier nain	02	60	80
<i>Spargula arvensis</i> L.	Spargoute des champs [Spargoute]	02	60	80
<i>Spargula morisonii</i> Boreau	Spargoute de Morison	02	60	80
<i>Spargularia marina</i> (L.) Besser	Spargulaire marine	02	60	80
<i>Spargularia media</i> (L.) C. Presl	Spargulaire atlantique			80
<i>Spargularia rubra</i> (L.) J. et C. Presl	Spargulaire rouge	02	60	80
<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall.	Spiranthe d'automne	02	60	80
<i>Spirodela polyrhiza</i> (L.) Schleid.	Spirodèle à plusieurs racines	02	60	80
<i>Stachys alpina</i> L.	Épiaire des Alpes	02	60	80
<i>Stachys annua</i> (L.) L.	Épiaire annuelle	02	60	80
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L.	Épiaire des champs	02	60	80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Stachys germanica</i> L.	Épiaire d'Allemagne	02	60	80
<i>Stellaria nemorum</i> L.	Stellaire des bois (s.l.)	02	60	
<i>Stellaria pallida</i> (Dum.) Piré	Stellaire pâle	02	60	80
<i>Stellaria palustris</i> Retz.	Stellaire des marais	02	60	80
<i>Suaeda maritima</i> (L.) Dum.	Suéda maritime			80
<i>Taraxacum palustre</i> (Lyons) Symons	Pissenlit des marais	02		80
<i>Taraxacum tortilobum</i> Florstr.	Pissenlit à lobes tordus			80
<i>Taxus baccata</i> L.	If commun	02	60	80
<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) R. Brown	Téedalie à tige nue	02	60	80
<i>Tephrosia helenitis</i> (L.) Nordenstam	[Séneçon à feuilles spatulées]	02	60	80
<i>Tephrosia palustris</i> (L.) Fourr.	[Séneçon ramassé ; Cinéraire des marais]			80
<i>Tetragonolobus maritimus</i> (L.) Roth	Téragonolobe siliquieux	02	60	80
<i>Teucrium botrys</i> L.	Germandrée botryde	02	60	80
<i>Teucrium montanum</i> L.	Germandrée des montagnes	02	60	80
<i>Teucrium scordium</i> L.	Germandrée des marais (s.l.) [Germandrée aquatique]	02	60	80
<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune	02	60	80
<i>Thalictrum minus</i> L.	Pigamon des rochers [Pigamon des dunes ; Pigamon mineur]	02	60	80
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Thélyptéride des marais [Fougère des marais]	02	60	80
<i>Thesium divaricatum</i> Jan ex Mert. et Koch	Thésion divariqué	02		
<i>Thesium humifusum</i> DC.	Thésion couché	02	60	80
<i>Thlaspi arvense</i> L.	Tabouret des champs	02	60	80
<i>Thlaspi perfoliatum</i> L.	Tabouret perfolié	02	60	80
<i>Thymelaea passerina</i> (L.) Coss. et Germ.	Passerine annuelle	02	60	80
<i>Tordylium maximum</i> L.	Tordyle élevé		60	80
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	Torilis des champs (s.l.)	02	60	80
<i>Torilis nodosa</i> (L.) Gaertn.	Torilis noueuse	02	60	80
<i>Tragopogon dubius</i> Scop.	Salsifis à gros pédoncules	02	60	80
<i>Trichophorum cespitosum</i> (L.) Hartm.	[Scirpe d'Allemagne]	02	60	
<i>Trifolium medium</i> L.	Trèfle intermédiaire	02	60	80
<i>Trifolium micranthum</i> Viv.	Trèfle à petites fleurs	02	60	80
<i>Trifolium montanum</i> L.	Trèfle des montagnes	02		

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Trifolium ochroleucon</i> Huds.	Trèfle jaunâtre	02	60	80
<i>Trifolium scabrum</i> L.	Trèfle scabre	02	60	80
<i>Trifolium striatum</i> L.	Trèfle strié	02	60	80
<i>Trifolium subterraneum</i> L.	Trèfle souterrain	02	60	80
<i>Triglochin maritima</i> L.	Troscart maritime			80
<i>Triglochin palustris</i> L.	Troscart des marais	02	60	80
<i>Tuberaria guttata</i> (L.) Fourr.	Tubénaire tachée [Hélianthème taché]	02	60	
<i>Tulipa sylvestris</i> L.	Tulipe sauvage [Avant-Pâques]	02	60	80
<i>Typha angustifolia</i> L.	Massette à feuilles étroites	02	60	80
<i>Ulex minor</i> Roth	Ajonc nain		60	
<i>Ulmus glabra</i> Huds.	Orme des montagnes	02	60	80
<i>Ulmus laevis</i> Pallas	Orme lisse	02	60	80
<i>Utricularia australis</i> R. Brown	Utriculaire citrine	02	60	80
<i>Utricularia minor</i> L.	Utriculaire naine	02	60	80
<i>Utricularia vulgaris</i> L.	Utriculaire commune	02	60	80
<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	Airelle myrtille [Myrtille]	02	60	80
<i>Vaccinium oxycoccos</i> L.	Airelle canneberge [Canneberge]	02	60	80
<i>Valeriana dioica</i> L.	Valériane dioïque	02	60	80
<i>Valeriana wallrothii</i> Kreyer	Valériane des collines	02	60	80
<i>Valerianella dentata</i> (L.) Pollich	Valérianelle dentée	02	60	80
<i>Valerianella rimosa</i> Bast.	Valérianelle à oreillettes	02	60	80
<i>Verbascum blattaria</i> L.	Molène blattaire	02	60	80
<i>Verbascum densiflorum</i> Bertol.	Molène à fleurs denses	02	60	80
<i>Verbascum phlomoides</i> L.	Molène fausse-phlomide	02	60	80
<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill.	Molène floconneuse	02	60	80
<i>Veronica opaca</i> Fries	Véronique opaque	02	60	80
<i>Veronica praecox</i> All.	Véronique précoce	02	60	80
<i>Veronica prostrata</i> L.	Véronique de Scheerer	02	60	
<i>Veronica scutellata</i> L.	Véronique à écussons	02	60	80
<i>Veronica spicata</i> L.	Véronique en épi	02	60	80
<i>Veronica teucrium</i> L.	Véronique de Vahl	02	60	80
<i>Veronica triphyllos</i> L.	Véronique à trois lobes	02	60	80
<i>Veronica verna</i> L.	Véronique printanière	02	60	
<i>Vicia lathyroides</i> L.	Vesce fausse-gesse	02	60	80
<i>Vicia lutea</i> L.	Vesce jaune	02	60	80
<i>Vicia tenuifolia</i> Roth	Vesce à feuilles ténues	02	60	80
<i>Vicia villosa</i> Roth	Vesce velue (s.l.)	02	60	80
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Med.	Dompte-venin officinal	02	60	80
<i>Viola canina</i> L.	Violette des chiens (s.l.)	02	60	80
<i>Viola curtisii</i> E. Forster	Violette de Curtis [Pensée des dunes]			80

Taxon	Nom commun	Aisne	Oise	Somme
<i>Viola kitaibeliana</i> Schult.	Violette naine [Pensée naine]			80
<i>Viola palustris</i> L.	Violette des marais	02	60	
<i>Viola tricolor</i> L.	Violette tricolore [Pensée sauvage]	02	60	80
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) S.F. Gray	Vulpie queue-d'écureuil	02	60	80
<i>Vulpia ciliata</i> Dum.	Vulpie ciliée (s.l.)	02	60	80
<i>Vulpia fasciculata</i> (Forssk.) Fritsch	Vulpie à une glume	02		80
<i>Vulpia membranacea</i> (L.) Dum.	Vulpie à longues arêtes	02	60	80
<i>Wolffia arrhiza</i> (L.) Hork. ex Wimm.	Wolffie sans racines	02		80

ANNEXE 2 – Liste régionale des plantes exotiques envahissantes avérées de la région Picardie

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de naturalisation en Picardie	Caractère envahissant en Picardie	Végétations colonisées en Picardie	Impacts sur la santé ou l'économie et les activités humaines en Picardie	Statut dans les régions proches	Statut en Picardie
-----------	------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------	--	---------------------------------	--------------------

Plantes exotiques envahissantes avérées

A1 : PEE avérées présentes dans les végétations faiblement influencées par l'homme

<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante glanduleux	naturalisé	oui	NF	oui	avérée	A1*
Asters américains : <i>Aster lanceolatus</i> Willd. et <i>A. salignus</i> Willd.	Asters américains : Aster lancéolé et Aster à feuilles de saule	naturalisés	oui	NF	oui	avérées	A1*
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident à fruits noirs	naturalisé	oui	NF	non	avérée	A1
Cornouillers exotiques : <i>Cornus alba</i> L. et <i>C. sericea</i> L.	Cornouillers : Cornouiller blanc et Cornouiller soyeux	naturalisés	oui	NF	non	avérées	A1
<i>Euphorbia x pseudovirgata</i> (Schur) Soó	Euphorbe fausse-baguettes	naturalisé	oui	NF	oui	non mentionnée	A1*
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Somm. et Lev.	Berce de Caucase	naturalisé	oui	NF	oui	avérée	A1*
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L. f.	Hydrocotyle fausse-renoncule	naturalisé	oui	NF	non	avérée	A1
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.	Balsamine du Cap	naturalisé	oui	NF	non	avérée	A1
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine géante	naturalisé	oui	NF	non	avérée	A1
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridley) Moss	Lagarosiphon élevé	naturalisé	oui	NF	oui	avérée	A1*
<i>Lemna turionifera</i> Landolt	Lenticule à turion	naturalisé	oui	NF	non	avérée	A1
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michaux) Greuter et Burdet	Jussie à grandes fleurs	naturalisé	oui	NF	oui	avérée	A1*
<i>Lycium barbarum</i> L.	Lyciet de Barbarie	naturalisé	oui	NF	non	à surveiller	A1
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Velloso) Verdc.	Myriophylle du Brésil	naturalisé	oui	NF	oui	avérée	A1*
<i>Phytolacca americana</i> L.	Phytolaque d'Amérique	naturalisé	oui	NF	non	avérée	A1
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.	Cerisier tardif	naturalisé	oui	NF	oui	avérée	A1*
Solidages exotiques : <i>Solidago gigantea</i> Ait. et <i>Solidago canadensis</i> L.	Solidage glabre et Solidage du Canada	naturalisés	oui	NF	non	avérées	A1
<i>Spartina townsendii</i> H. et J. Groves var. <i>anglica</i> (C.E. Hubbard) Lambinon et Maquet	Spartine anglaise	naturalisé	oui	NF	oui	avérée	A1*

A2 : PEE avérées présentes dans les végétations modérément à hautement influencées par l'homme

<i>Acer negundo</i> L.	Érable négondo	naturalisé	oui	MH	non	avérée	A2
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolle fausse-filicule	naturalisé	oui	MH	non	avérée	A2
<i>Eloдея nuttallii</i> (Planch.) St John	Élodée de Nuttall	naturalisé	oui	MH	oui	avérée	A2*

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de naturalisation en Picardie	Caractère envahissant en Picardie	Végétations colonisées en Picardie	Impacts sur la santé ou l'économie et les activités humaines en Picardie	Statut dans les régions proches	Statut en Picardie
<i>Glyceria striata</i> (Lam.) A.S. Hitchc.	Glycérie striée	naturalisé	oui	MH	non	potentielle	A2
<i>Lemna minuta</i> Humb., Bonpl. et Kunth	Lenticule minuscule	naturalisé	oui	MH	non	avérée	A2
<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt.	Mahonie à feuilles de houx	en voie de nat.	oui	MH	non	avérée	A2
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Fritsch	Vigne-vierge commune	naturalisé	oui	MH	non	avérée	A2
<i>Pterocarya fraxinifolia</i> (Poir.) Spach	Noyer à feuilles de frêne	en voie de nat.	oui	MH	non	potentielle	A2
Renouées grp japonica : <i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decraene ; <i>F. sachalinensis</i> (F. Schmidt Petrop.) Ronse Decraene ; <i>F. xbohemica</i> (Chrtek et Chrtková) J.P. Bailey	Renouées : Renouée du Japon, Renouée de Sakhaline, et Renouée de Bohème	naturalisés	oui	MH	oui	avérées	A2*
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	naturalisé	oui	MH	non	avérée	A2
<i>Rumex thyrsiflorus</i> Fingerh.	Patience à fleurs en thyrses	naturalisé	oui	MH	non	avérée	A2
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F. Blake	Symphorine blanche	en voie de nat.	oui	MH	non	avérée	A2

A3 : PEE avérées présentes dans les végétations extrêmement influencées par l'homme

<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie annuelle	adv/sub	oui	X	non	avérée	A3
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Arbre aux papillons	naturalisé	oui	X	non	avérée	A3
<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac de Virginie	en voie de nat.	oui	X	non	avérée	A3

ANNEXE 3 - Protocole de suivi des espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive Habitats-Faune-Flore



Le programme d'inventaire et d'évaluation de la flore sauvage de Picardie est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Picardie avec le Fonds européen de développement régional

Protocole de suivi des plantes vasculaires inscrites au titre de la directive Habitat-Faune-Flore du Nord-Ouest de la France



Déclinaison pour les plantes présentes en Picardie / Proposition de déclinaison à l'échelle du territoire d'agrément du CBNBI

Mars 2011

Version 1.2



**CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE
AGRÉÉ CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL**

NOTE PRÉLIMINAIRE

Ce protocole est destiné, dans un premier temps, à suivre les populations des plantes vasculaires (trachéophytes) inscrites au titre de l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore présentes sur le territoire picard. Il est destiné à être appliqué à l'ensemble des populations des espèces concernées par la même Directive à l'échelle du territoire d'agrément du Conservatoire botanique national de Bailleul. Ce protocole est en partie inspiré des protocoles communs de suivi développés par le Conservatoire botanique national alpin (Noémie FORT, Véronique BONNET, « Document de synthèse des réflexions 2008/2009 - protocoles communs de suivi, décembre 2009-février 2010).

2.1. DÉFINITION DE L'AIRE DE PRÉSENCE

Afin de faciliter l'évaluation des surfaces occupées par une espèce, une méthode basée sur l'identification de « surfaces continues » a été adoptée. Elles sont l'équivalent d'un herbier en milieu aquatique ou d'une « tache » en milieu terrestre et sont nommées **Aires de Présence (AP)**. Elles représentent donc une surface (exprimée en m²) dans laquelle l'espèce faisant l'objet du suivi est présente. Il s'agit d'une unité de mesure de terrain ne représentant pas exactement la surface occupée par une espèce (recouvrement) mais permettant de comparer de façon interannuelle sa répartition sur le site. Selon l'espèce concernée, des paramètres complémentaires seront mesurés (voir partie 5).

Afin de limiter les contraintes de mesures sur le terrain et le biais d'observation (biais issu de l'interprétation personnelle de chaque observateur), une distance entre ce qu'il faut considérer comme représentant deux AP distinctes est définie en fonction de l'espèce suivie.

Espèce	Distance minimale entre deux Aires de Présence
<i>Apium repens</i>	4 m
<i>Liparis loeselii</i>	4 m
<i>Sisymbrium supinum</i>	4 m
<i>Luronium natans</i>	Non établie en 2010

Une première année de test du protocole (2010) a permis d'établir un état initial (année 0 du suivi), d'un certain nombre de populations des trois espèces inscrites au titre de la Directive Habitats-faune-Flore présentes en Picardie. L'expérience sur le terrain nous a ainsi montrés qu'une distance de 4 m est adaptée pour les trois espèces concernées.

2.2. LOCALISATION DES AIRES DE PRÉSENCE

Chaque AP est localisée à l'aide de mesures GPS :

- les AP dont la surface semble visuellement inférieure à 20 m² sont localisées à l'aide d'un pointage GPS effectué au centre de celles-ci ;
- les AP de classe dont la surface est visuellement supérieure à 20 m² sont matérialisées sur le terrain à l'aide de marques détournant les groupes d'individus et formalisées à l'aide d'une série de mesures GPS prises sur le périmètre de l'AP. Les points GPS sont exportés sous SIG et reliés afin de créer des polygones **sans indentations ni encoches**. Sur les cartes produites, chaque polygone représente ainsi une aire de présence (AP) de l'espèce concernée à laquelle est affectée une surface (en m²) et un coefficient, et dans le cas du *Liparis* de Loesel, un effectif. Ces données sont recueillies dans une fiche de suivi permettant d'affecter ces deux paramètres à un point ou une série de points GPS dans le cas de polygones.

Classe de taille de l'Aire de Présence	1	2	3	4	5	6
Surface	0-1 m ²	1- 5 m ²	5-20 m ²	20-50 m ²	50-100 m ²	>100 m ²

2.3. DÉFINITION DE LA ZONE DE PROSPECTION

La zone de prospection (ZP) est la surface qui présente des conditions écologiques potentiellement favorables à l'espèce (milieux favorables) et comprenant la (ou les) aire(s) de présence de l'espèce considérée. Cette ZP permet d'identifier des éventuelles apparitions ou progression d'AP au sein de la Zone de Prospection les années suivantes.

2.4. COLLECTE ET REPRÉSENTATION DES DONNÉES

Les données sont collectées (ou saisies d'après les notes papier réalisées sur le terrain) dans un tableur type Excel© contenant toutes les mesures prises sur le terrain : les points GPS associés aux surfaces des AP et à leurs effectifs. À l'aide du SIG, elles sont ensuite matérialisées sur orthophotoplan sous forme de polygones et de points affectés à la couleur de la classe de taille de l'AP.

2.5. DÉCLINAISONS SPÉCIFIQUES

En fonction de l'espèce suivie, différents paramètres seront renseignés pour chaque AP :

Liparis loeselii

- Surface (en m²)
- Effectif : nombre d'individus stériles et nombre d'individus fertiles

Sisymbrium supinum

- Surface (en m²)
- Effectif : ce paramètre est issu d'une estimation réalisée au sein de chaque AP (non abouti en 2010)

Apium repens

- Surface (en m²)
- Recouvrement de l'espèce : ce paramètre est issu d'une estimation au sein de chaque AP (non abouti en 2010).